

18^{me} ANNÉE - N° 59 et 60 - TRIMESTRIEL

OCTOBRE et DÉCEMBRE 1974

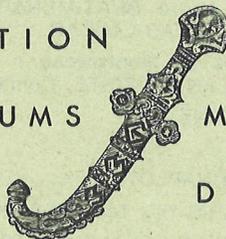
BULLETIN DE LIAISON DE

LA KOUUMIA

ASSOCIATION DES ANCIENS

DES GOUMS MAROCAINS

ET DES A. I.



EN FRANCE

Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 25 Février 1958 - J.O. du 1^{er} Mars 1958

20, Rue Eugène Flachat - PARIS 17^e

COMITÉ DIRECTEUR DE LA KOUMIA

FONDATEURS

Général LAHURE (†), Léonard GARRY (†), Pierre DURAND.

PRESIDENTS D'HONNEUR

Général d'Armée A. GUILLAUME
Généraux GAUTIER (†) (4^e G.T.M.), LEBLANC (1^{er} G.T.M.),
BOYER de LATOUR (2^e G.T.M.), MASSIET du BIEST (†) (3^e G.T.M.),
PARLANGÉ (†) (4^e G.T.M.), de SAINT BON (3^e G.T.M.),
Colonel FLYE-SAINTE-MARIE. (†)

VICES-PRESIDENTS D'HONNEUR

Michel BOUIS (†), Georges CROCHARD, Général MELLIER (†).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Membres :

Général TURNIER (Président), Guy BOULA de MAREUIL, Bernard CHAPLOT, Gérôme de GANAY, Yves JOUIN, André MARDINI, André NOEL, Maître Pierre REVEILLAUD. André BUAT-MENARD, Madame BRAULT-CHANOINE, Clément TROUILLARD, Gérard de CHAUNAC-LANZAC, Henri MULLER, Marcel JEAN-BAPTISTE, Léon MERCHEZ.

BUREAU

Président : Général TURNIER.

Vice-Président : André MARDINI.

Secrétaire Général : Gêrome de GANAY.

Trésorier Secrétaire-administratif : André BUAT-MÉNARD.

SECTIONS

b) Membres de droit :

Messieurs les Présidents des Sections de :

Alsace - Moselle - F.F.A. : Roger DUMONT

Corse : Commandant CAMPANA.

Lyon (Sud-Est) : Colonel LE PAGE.

Marseille : Colonel RIAUCOU.

Nice (Côte-d'Azur) : Colonel GUÉRIN.

Paris : Cne Léon MERCHEZ.

Sud-Ouest : Général SORE.

Vosges : M. Georges FEUILLARD.

Commission Financière :

Général TURNIER (Président); André BUAT-MÉNARD, André NOEL, Mme BRAULT-CHANOINE, Gérard de CHAUNAC-LANZAC.

Comité de Direction et de Contrôle de Montsoreau :

Colonels BERTIAUX, JOUIN, JEAN-BAPTISTE, Commandant PASQUIER.

Entr'aide : Madame BRAULT-CHANOINE.

Porte-Fanion : Jacques WINTER.

Porte-Fanion suppléant : Bernard CHAPLOT.

Secrétariat : 20, rue E.-Flachat, PARIS-17°. Tél. 755.86.40. C.C.P. Paris 8813-50.

Cotisation annuelle : 30 F (dont service du bulletin : 20 F.)

Pour les membres à vie et les « Amis des Goums », le montant de l'abonnement au service du Bulletin est fixé à 20 F.

Pour tout changement d'adresse envoyer 1 F en timbres-poste.

Permanence : Mardi et vendredi, de 15 à 18 heures.

Réunion Amicale mensuelle : Le troisième mardi de chaque mois, de 18 à 20 heures, au Club « RHIN ET DANUBE », 20, rue Eugène Flachat, PARIS, 17°, Métro Pereire - Maréchal Juin.

Correspondance : Pour éviter tout retard, la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Secrétaire Général de La Koumia, 20, rue Eugène Flachat, 75017 PARIS.

Prière de ne traiter qu'une question par correspondance.

VŒUX DU PRÉSIDENT

Le Président et les membres du Bureau prient les adhérents de la Koumia de trouver ici l'expression de leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année 1975 pour eux-mêmes et pour leur famille.



Sommaire

VŒUX DU PRESIDENT..	3
IN MEMORIAM :	
Henri BLAISE « Un gommier martyr ».. . . .	5
Le Père OTHON de LAUNAY.. . . .	7
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.. . . .	8
PROJETS DE STATUTS pour la FONDATION KOUMIA-MONTSOREAU.. . .	10
LE XVII ^e TABOR MAROCAIN EN INDOCHINE	14
TIRAILLEURS ET GOMMIERS	27
INOUBLIABLE TOUBIBA	29
VIE DES SECTIONS :	
Sud-Ouest	30
Marseille	36
CARNETS DES GOUMS ET DES A.I.	39
MONTSOREAU	42
VISITE DU MUSEE DES GOUMS	43
SOUVENIR DU MARECHAL DE LATTRE et du MARECHAL JUIN	44
CROISIERE du « RENAISSANCE »	45
AVIS IMPORTANT - COTISATIONS	46
LOIS ET DECRETS	47
EDITIONS - BIBLIOGRAPHIE	50

Le Bureau de la Koumia s'excuse auprès des abonnés de la parution tardive du présent bulletin. Ce retard est dû aux difficultés considérables que notre imprimeur a dû surmonter, à la suite de la grève des Postes.

Le prochain bulletin doit paraître à sa date normale vers le 1^{er} avril.

IN MÉMORIAM

Henri BLAISE

" UN GOMIER... MARTYR "

Notre ami le Capitaine BLAISE n'est plus. Décédé le 19 Juillet 1974, après 30 années de souffrances indicibles.

De 1925 à 1930 à BOU MIA, Henri BLAISE est sous-officier au 5^{me} Goum Mixte Marocain, sous mon commandement.

Vive image d'une jeunesse enthousiaste, gaie, ardente, généreuse, à l'érudition naissante, admirateur passionné du Maréchal LYAUTEY, il participe efficacement en zone frontière de la dissidence, à l'action journalière de pénétration.

Tout au long des années suivantes, il met en relief ses qualités innées, et se distingue à plusieurs reprises.

Trois blessures reçues au « baroud » signalent sa valeur combative.

Trop tôt se terminent ses belles années Marocaines. Il en conservera de vivants souvenirs, de vénération pour ses Chefs, de reconnaissance émue pour ses Camarades à l'amitié fidèle, et de merveilleux instants vécus avec ses Goumiers.

Il rentre en France.

En 1939, il fait face à l'ennemi.

Blessé en Lorraine à la tête de son Corps Franc, il l'est à nouveau très grièvement peu avant la fin de la guerre, alors que le Bataillon du Commandant de ROCHECOUSTE dont il faisait partie, tenait un Secteur du Front de Saint-Nazaire, en avant de Saint-Etienne de Montluc. Blessé par l'éclatement d'un obus de mortier, évacué sur une ambulance américaine de campagne, les premières administrations de pénicilline lui sauvent la vie... Mais quelle vie !

- 57 éclats d'obus de mortier dans la boîte crânienne,
- multiples fractures de la mâchoire inférieure,
- tous les canaux salivaires sectionnés,
- un œil perdu,
- et surdité totale non appareillable...

le classent d'entrée au rang des martyrs. Au premier rang même, tant par la gravité des blessures elles-mêmes (sans possibilité d'opération libératrice même partiellement) que par leurs conséquences évolutives physiques et morales.

Supurations crâniennes continues avec parfois de pénibles rétentions, violentes céphalées, ne cèdent que pour un temps sous l'effet d'analgésiques puissants et de curetages répétés.

Et pourtant BLAISE ne se laisse pas « abattre », il lit beaucoup, écrit de même : il continue à s'intéresser à nombre de sujets tant d'actualité que de culture, et il sait être captivant, ses lettres comportent souvent dix à douze feuillets écrits recto-verso d'une plume calme, régulière lucide, parfois acerbe mais aussi sachant faire sourire !

Il voit ses amis : mais Henri BLAISE le conteur aimable à l'élocution aisée doit recevoir par écrit les réponses de ses interlocuteurs et les petits blocs-notes deviennent les véhicules de tout échange avec quiconque... L'isolement que crée la surdit  totale est une terrible  preuve morale qu'il soutiendra jusqu'aux jours plus sombres encore o ,   ces souffrances, s'ajoutera celle d'une cataracte de l' il restant, amenuisant insensiblement ses facult s visuelles : il lit et  crit quand m me,   la loupe.

Le souvenir que nous garderons de ce sujet d'elite serait incomplet si l'on n' voquait sa grande bont  car il savait rester tourn  vers les autres : les attentions d licates qu'il avait pour ses amis, sa promptitude   vouloir faire plaisir en t moignaient constamment, son d sir d'entr'aide s'est manifest    plusieurs reprises de fa on concr te, notamment envers les familles « pieds noirs » et celles des Officiers de tous grades condamn s...   des « peines ».

H las ! ses s jours en h pital sont de plus en plus fr quents. Rien ne lui sera  pargn  : n vrite durant de longs mois, art rite des membres inf rieurs, puis h mipl gie du c t  droit qui entame sa longue, tr s longue agonie...

Il estimait sans forfanterie avoir acquis un droit   se pr valoir contre l'infortune, mais il acceptait par un libre choix, de subir en Homme d'Armes ces Assauts multipli s o  il voyait le doigt de Dieu.

Ses obs ques eurent lieu   Avrill -Angers le 23 Juillet 1974. La Koumia  tait repr sent e par le Commandant PASQUIER, de Tours.

Le Commandant CROCHARD avait signifi  l'hommage de la Koumia au disparu par l'envoi d'une splendide couronne de roses de teinte rose, tant affectionn es du d funt. Ses Compagnons de la R sistance, ses amis profond ment  mus, avaient tenu   entourer Madame BLAISE.

C'est le Commandant de ROCHECOUSTE, Marocain de toujours, venu de Casablanca, qui traduit en termes  mouvants ce qu' tait et repr sentait BLAISE

« Figure exemplaire du Patriotisme national, BLAISE  tait l'image m me du « Fran ais courageux, honn te et loyal. (...) »

« D'origine Lorraine, il eut d s son enfance la plus haute notion de ce qu' tait « le fait d' tre Fran ais et d'en  tre fier. (...) »

« Pendant des ann es   la t te de ses Goumiers au Maroc, il a fait respecter « et aimer le drapeau Fran ais. (...) »

« Quoiqu'ayant d j  fait plus que son devoir, et amplement m rit  de la Patrie, « d s que je l'ai contact  il n'h sita pas un instant   rejoindre apr s sa blessure « et pour la deuxi me fois, les rangs de la R sistance. (...) »

« Gardons dans nos c urs son souvenir et citons-le en exemple aux Jeunes « G n rations, afin de leur inculquer le sens de l'Honneur ».

Aux hommages respectueux que nous pr sentons   Madame BLAISE, dont « le d vouement sans borne a permis   son mari de tenir jusqu'au bout », la Koumia, vivement touch e par ce deuil, joint l'expression de ses sentiments douloureusement attrist s.

Le Père OTHON de LAUNAY

Nous avons appris le décès du R. Père OTHON, franciscain, curé de Meknès Médina, qui était, il y a cinquante ans, aux Affaires Indigènes du Maroc, le célèbre lieutenant de LAUNAY.

La grève des Postes ne nous a pas permis de rassembler à temps des souvenirs pour lui rendre dans ce bulletin l'hommage que la Koumia doit à sa mémoire.

Nous nous excusons de ce retard auprès de sa famille et auprès de ses amis.



AVIS DE RECHERCHE

Pour permettre la reliure d'une collection complète de nos bulletins de liaison, il manque les numéros 20 du 4^{me} trimestre 1951 de l'Amicale des Anciens des Goums Marocains, le N° 3 d'Avril 1957 et le N° 12 de Mars 1960 du Bulletin de la Koumia.

Nous remercions les camarades qui possèderaient ces bulletins en double et qui pourraient nous les faire parvenir.

Réunion

du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Koumia s'est réuni le mardi 19 Novembre 1974 20, rue Eugène Flachat à PARIS, sous la Présidence du Général TURNIER.

PRESENTS : de GANAY et BUAT-MENARD, membres du Bureau, de MAREUIL, REVEILLAUD, TROUILLARD, CHAPLOT et Madame BRAULT CHANOINE, soit HUIT membres sur QUINZE.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été examinées et elles ont fait l'objet des dispositions suivantes :

1 - Attribution du Diplôme de Goumier d'Honneur. :

Cette attribution est exceptionnelle. Elle doit faire l'objet d'une décision du Président et d'une insertion au bulletin.

2 - Entraide :

Divers cas sont examinés. Se trouvent disponibles une bourse antérieurement attribuée à l'enfant d'un officier, une demi-bourse antérieurement attribuée à l'enfant d'un sous-officier. La demi-bourse est attribuée au fils handicapé d'un officier. Reste disponible une bourse.

3 - Assemblée générale 1975 :

La date en est fixée au SAMEDI 31 MAI 1975 à MONTSOREAU.

4 - Dépenses diverses :

Il est convenu que la Koumia ne peut matériellement pas envoyer de couronne à chacun des siens décédé. Sauf cas exceptionnels, il appartient aux sections ou aux anciens goumiers amis proches du défunt de prendre cette charge.

5 - Cotisation annuelle :

Restée à 5 Frs depuis plus de 10 ans, il est proposé qu'elle soit portée à 10 Frs à compter de l'année 1975. Cette décision, conforme aux dispositions prises par l'Assemblée générale du 15 Juin 1974, est adoptée à l'unanimité.

6 - Vœu des Colonels CARRERE et PICARDAT :

(voir P.V. de l'Assemblée générale du 15 Juin 1974, dernier alinéa).

Le Conseil constate que, statutairement, il n'est pas possible d'admettre comme membres actifs de la Koumia, ayant part aux délibérations et décisions, d'autres personnes que les anciens des Goums et des A.I. du Maroc

et il estime qu'il serait prématuré de modifier les statuts sur ce point fondamental. En tout état de cause, il faudrait d'abord qu'un nombre suffisant de « descendants » jeunes et actifs susceptibles d'assurer la survie effective de notre association posent leur candidature.

7 - Modification des statuts :

Le Conseil a pris connaissance de la lettre du 11 Septembre 1974 de la Préfecture de Paris rappelant que, conformément à l'article 21 de nos statuts les modifications décidées par la dernière assemblée générale devaient, pour être valables, être approuvées par le Conseil d'Etat. En conséquence, un dossier doit être adressé au Ministre de l'Intérieur pour obtenir cette approbation.

8 - Réalisation de la Fondation Koumia-Montsoreau :

La procédure à suivre est indiquée par M° REVEILLAUD :

- accord avec le Musée de l'Armée sur les statuts de la Fondation,
- présentation de ces statuts à l'autorité de tutelle pour approbation,
- entente à réaliser avec les organismes départementaux du Maine-et-Loire,
- retour devant l'autorité de tutelle et formalités diverses pour donner une existence légale à cette fondation.

Ces diverses démarches seront entreprises dès 1975 par le Secrétaire Général et le Commandant PASQUIER.

9 - Remaniement du Bureau de la Koumia :

Le poste de Vice-Président prévu par les statuts est vacant. En considération des éminents services qu'il a rendus à la Koumia, surtout à l'époque de ses difficiles débuts en France, notre ami André MARDINI, anciennement Secrétaire Général adjoint est nommé Vice-Président, à l'unanimité des membres présents.

10 - Divers :

M° REVEILLAUD expose l'état de la question de Boulouris et les moyens à employer pour obtenir de notre adversaire l'exécution du jugement le condamnant à payer des indemnités à la Koumia.

ERRATUM

Dans le dernier bulletin N° 58, page 42, nous avons donné la liste des Tabors qui ont fait campagne en Indochine.

Il faut ajouter, après le XI^me Tabor :

- V° Tabor (Commandant MARQUEZ, capitaine AZAN, commandant GASTINE)
7°, 10°, 32° goums et 38° GCAT, de Juin 1952 à Juillet 1954.

Nous nous excusons de cette omission. Nous profitons de cette occasion pour rappeler que le 5° Tabor a rapporté la fourragère de cette campagne.

Projet de Statuts

pour la Fondation "KOUMIA-MONTSOREAU"

Ce projet élaboré par Maître REVEILLAUD, examiné et amendé par le Conseil d'Administration de la Koumia lors de sa réunion de Mai 1974, est présenté ici aux membres de la Koumia, pour qu'ils puissent donner leurs avis et suggestions concernant ces statuts et pour qu'ils puissent se prononcer en connaissance de cause sur leur adoption lors de la prochaine Assemblée Générale de la Koumia ; après quoi, ces statuts seront présentés pour approbation à l'autorité de tutelle.

Nous rappelons que la somme de 130.000 F mentionnée à l'article 11 est d'ores et déjà réservée et bloquée dans les comptes de la Koumia. Elle n'en sortira que pour constituer, à sa création, la première dotation de la Fondation Koumia-Montsoreau. (NDLR)

ARTICLE 1^{er} .. FONDATEUR

La Fondation KOUMIA-Montsoreau est instituée par « La Koumia », Association reconnue d'utilité publique par Décret du 25 Février 1958, 20 rue Eugène Flachat, PARIS 17^{me}, pour perpétuer le souvenir des goums marocains et du Service des Affaires Indigènes du Maroc.

ARTICLE 2 .. OBJET DE LA FONDATION

La Fondation a pour objet l'entretien, la conservation et le développement du « Musée des Goums » qui a été installé dès 1965 par LA KOUMIA dans les bâtiments du Château de MONTSOREAU propriété du Département du Maine et Loire.

ARTICLE 3

Les moyens d'action de la Fondation sont le musée, des expositions, des conférences, des publications.

ARTICLE 4 .. ADMINISTRATION

La Fondation est administrée par un Conseil de 12 membres :

- Sept nommés par le Conseil d'Administration de la Koumia pour la première fois, renouvelés ensuite par le Conseil lui-même parmi les Membres de la Koumia, et après extinction de cette Association, parmi les personnes physiques désignées par Monsieur le Directeur du Musée de l'Armée de Paris.
- Cinq Membres de droit :
 - Monsieur le Préfet du Maine et Loire
 - Le Directeur Départemental des Affaires Culturelles du Maine et Loire

- Le Maire de la Commune de Montsoreau,
- Le Directeur du Musée de l'Armée à Paris ou son délégué,
- L'Officier le plus élevé en grade de la place de Saumur ou son délégué

A l'exception des membres de droit choisis d'une façon permanente en raison des hautes fonctions qu'ils occupent, les membres du Conseil sont nommés pour 6 ans et renouvelés par moitié tous les 3 ans.

Lors du prochain renouvellement, les noms des membres sortant sont désignés par voie de tirage au sort.

Un règlement intérieur fixera les conditions dans lesquelles il sera procédé au renouvellement des membres du Conseil.

Les pouvoirs des membres sortants peuvent être renouvelés.

En cas de décès ou de démission d'un membre du Conseil d'Administration, il sera pourvu à son remplacement dans les deux mois (1)

La durée des fonctions de ce nouveau membre prend fin à l'époque où aurait normalement expiré le mandat de celui qu'il remplace.

ARTICLE 5

Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un vice-Président, d'un secrétaire, d'un trésorier.

Le bureau est élu pour 3 ans, les membres sont rééligibles.

ARTICLE 6

Le Conseil se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle convocation dans des conditions qui sont précisées par le Règlement intérieur. Le Conseil peut alors valablement délibérer si le tiers au moins de ses membres sont présents.

Il est tenu un procès verbal des séances, lequel est signé du Président et du Secrétaire.

Les agents rétribués de la Fondation peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'Administration.

ARTICLE 7

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'Administration et de membre du Bureau sont gratuites.

ARTICLE 8

Le Conseil d'Administration entend le rapport que le bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de l'établissement.

Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos, qui lui sont présentés par le Trésorier, avec pièces justificatives à l'appui.

Il vote le budget de l'exercice suivant sur les propositions du bureau et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Le bureau instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'Administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le rapport annuel sur la situation de l'établissement, ainsi que les budgets et comptes, sont adressés chaque année au Préfet de Département, au Ministre de l'intérieur, au Ministre des Affaires Culturelles et au Ministre de la Défense Nationale.

ARTICLE 9

Le Président représente la Fondation dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de la Fondation doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Le trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Les comptes de sa gestion sont soumis à l'approbation préfectorale.

ARTICLE 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux aliénations de biens immobiliers et mobiliers dépendant de la dotation à la construction d'hypothèques et aux emprunts ne sont valables qu'après approbation administrative.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et par décret n° 66 388 du 13 juin 1966.

ARTICLE 11

La dotation comprend une première somme de 130.000 F. allouée à la Fondation par décision de l'Assemblée Générale de la Koumia, tenue à Marseille le 19 mai 1973, laquelle a par ailleurs demandé la reconnaissance de la Fondation KOUMIA-MONTSOUREAU comme Etablissement d'utilité publique.

Elle est accrue du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale ainsi que du produit de l'excédent des ressources annuelles et des subventions dons et legs qui lui seront attribués.

ARTICLE 12

Toutes les sommes acquises à la Fondation devront être consacrées au développement de l'objet social pour lequel elle a été instituée sous la responsabilité du Conseil d'Administration, et notamment à l'entretien des collections du Musée et à toutes les charges résultant des conventions passées entre La Koumia et le département du Maine et Loire.

ARTICLE 13

Les ressources annuelles de la Fondation se composent :

- Du revenu de la dotation,
- Des subventions qui peuvent lui être accordées,
- Du produit des libéralités dont l'emploi est autorisé,
- Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente,
- Du produit des rétributions perçues pour service rendu,
- D'un pourcentage sur les entrées du Musée.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet du Département, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Affaires Culturelles, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions au fonds publics accordées au cours de l'exercice écoulé.

ARTICLE 14

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après délibération du Conseil d'Administration et à la majorité des trois quarts des membres en exercice.

ARTICLE 15

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique, le Conseil d'Administration désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Fondation.

Il attribue l'actif net à l'organisme fondateur, ou bien à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou bien à des établissements visés à l'article 35 de la Loi du 14 janvier 1933, ou bien au Musée de l'Armée.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Affaires Culturelles, au Ministre de la Défense Nationale.

Dans le cas où le Conseil d'Administration n'aurait pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir. Les détenteurs de fonds, titres et archives appartenant à la fondation s'en déssaisiront valablement entre les mains du Commissaire désigné par ledit décret.

ARTICLE 16

Les délibérations du Conseil d'Administration prévues aux articles 14 et 15 ne sont valables qu'après l'approbation du gouvernement.

ARTICLE 17

Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration est adressé à la Préfecture du Département. Il arrête les conditions de détails nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du Ministre de l'Intérieur.

ARTICLE 18

Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Affaires Culturelles et le Ministre de la Défense Nationale auront le droit de faire visiter par leurs délégués, les divers services dépendant de l'établissement et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

(1) Dans le délai d'un an.

APPEL POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE JEANNE-D'ARC A COETQUIDAN

Nous répercutons cet appel relevé dans la revue « L'EPAULETTE » de l'Amicale des Anciens E.O.A.

La vieille chapelle Sainte Jeanne d'Arc à Coëquidan menace ruines. Or, le bâtiment froid et peu accueillant est devenu le centre d'une paroisse de 500 familles en plus des élèves de l'Ecole. Les finances locales et l'ingéniosité des paroissiens ne suffisent plus pour faire face aux importants travaux qui sont nécessaires, malgré le crédit qui vient d'être alloué pour la mise hors d'eau.

Toute obole, même minime, sera la bienvenue. Une messe sera célébrée chaque semaine à l'intention des bienfaiteurs.

Cet appel est signé de Mgr. VANEL, Vicaire aux Armées, des aumôniers de Coëtquidan et du Général de BARRY, Cdt. l'ESM de St. Cyr et l'EMIA

Les dons peuvent être adressés à M. l'Aumônier de l'ESM de St.-Cyr et de l'Ecole Militaire Interarmes, 56210 - COETQUIDAN, - C.C.P. 625-41 B Centre RENNES.

LE XVII^{me} TABOR MAROCAIN EN INDOCHINE

1951 - 1952

Après Cao Bang... avant Dien Bien Phu...

Comme nous l'avions annoncé, nous sommes heureux de reproduire ici la plus grande partie de l'article récemment paru dans la Revue Historique des Armées, sous ce titre.

Nous remercions notre ami, le Colonel Yves JOUIN, directeur de cette revue, de nous y avoir autorisés et nous exprimons la reconnaissance de la Koumia à l'auteur, le Colonel SAULAY qui commanda le 17^e tabor au Tonkin, de décembre 1950 à décembre 1952 dans la période particulièrement critique et active qui suivit le désastre de Cao Bang, période marquée par l'arrivée du Général de LATTRE et par les actions qu'il entreprit pour rétablir la situation au Tonkin.

Après ce récit très évocateur, précis et vivant, notre bulletin conservera un souvenir exact de ce que furent le rôle et les épreuves des goums marocains en Indochine.

(NDLR)

Formé à SEFROU en juillet 1950, le XVII^e Tabor marocain comprend trois goums de combat, le 14^e, le 18^e, et le 22^e et un Goum de Commandement, d'Accompagnement et de Transmissions, le G.C.A.T. Il doit relever le III^e Tabor au Tonkin, au printemps de 1951, à une date qui n'est pas encore précisée.

OCTOBRE 1950...

Les goums poursuivent leur entraînement dans les forêts et les montagnes de la Suisse berbère, lorsque la nouvelle du drame de Cao-Bang éclate en coup de tonnerre. Six bataillons, dont les trois tabors que le Maroc entretient en Indochine, sont tronçonnés, taillés en pièces et dispersés par les divisions vietnams dans les calcaires et la jungle de la sinistre R.C. 4. Les pertes sont particulièrement lourdes, en hommes et en matériel.

LE XVII^e Tabor dans le Delta :

Après une traversée sans histoire, le « Pasteur » jette l'ancre en baie d'Along le 6 janvier 1951.

Dès sa mise à quai à Haïphong, le tabor est pris en charge par les Services qui multiplient leurs efforts pour l'équiper dans les délais les plus courts.

Le général de Lattre en effet, vient de prendre son commandement. Tout le monde travaille avec acharnement, d'autant plus fièvreusement que les divisions viets sont maintenant massées sur la lisière nord du delta et qu'elles se préparent à donner un coup de boutoir en direction d'Hanoï.

Dès le 10 janvier, sans que soient terminées les perceptions de matériel, le tabor est dirigé par voie ferrée sur Hanoï. Une rame de transport l'attend en gare de Gia Lam pour l'emmener dans la région de Luc Nam, où l'ennemi cherche à percer nos défenses. En cours de route, des camions partis à sa poursuite, le rattrapent et lui livrent le complément de son matériel : caisses médicales, paquets de pansement, appareils radio, etc...

Les goms s'équipent en marchant !

Mais la route est coupée peu après Bac Ninh : les Viets viennent de faire sauter le pont qui enjambe le Song Cau.

Au-delà, la route défoncée en « touches de piano » ne permet plus le passage des camions. C'est donc à pied, encombré de ses impedimenta, que le tabor arrive le 13 sous les murs du poste de Luc Nam.

La bataille perd peu à peu de son intensité et il ne sera pas engagé.

Le 15 dans la matinée, il reçoit l'ordre d'embarquer immédiatement sur un L.C.T. de la Marine Nationale, qui l'attend déjà, portes ouvertes, à hauteur du poste. Profitant de la marée encore haute, le bateau entame sans tarder sa navigation vers Phu Lang Thuong. Mais une avarie subite de gouvernail le contraint à s'immobiliser au milieu de la rivière. Pendant la réparation, une patrouille viet se dévoile et prend à partie la mitrailleuse et au mortier, cette cible magnifique. Le L.C.T. répond avec vigueur, du feu de ses mitrailleuses lourdes. Mais il faudra pour en finir, mettre un gôm à terre, le 22^e, qui réglera l'incident par sa seule présence.

A Phu Lang Thuong, le tabor reçoit la visite inopinée du Colonel de CASTRIES, qui a pris, après Cao-Bang, le commandement du Groupement de Tabors Marocains en Extrême-Orient, le G.T.M.E.O.

Il apporte des nouvelles et des ordres.

Les divisions viets ont déclenché une puissante offensive dans la région de Vinh Yen, où elles ont mis à mal le G.M. 3 du Colonel VANUXEM. Le Groupe Mobile Nord Africain, le G.M.N.A. du Colonel EDON, parti à son secours, est lui-même bloqué sur la R.P. 18, subissant des pertes.

La situation est critique.

Le G.T.M.E.O. est alors appelé en renfort, de toute urgence. Les tabors doivent atteindre Vinh Yen coûte que coûte dans les vingt-quatre heures, en passant par la digue du Fleuve Rouge, qui, selon toute vraisemblance, n'aura pas été minée. Le XVII^e précédera les deux autres, qui étaient engagés dans la zone côtière.

Le Colonel ne s'attarde pas : il veut rejoindre Vinh Yen le plus tôt possible, par la voie la plus courte. Quelques kilomètres plus loin, sa jeep saute sur une mine. Son chauffeur est tué. Lui-même grièvement blessé, est évacué sur Hanoï.

Le lendemain, après avoir franchi le Canal des Rapides, le long convoi du tabor s'engage sur la crête de la digue, sur la rive gauche du fleuve et arrive sans incident vers le milieu de l'après-midi sur la R.P. 18, dans le village de Dong Dao, à l'est de Vinh Yen.

A deux reprises, le général de Lattre s'est posé en Morane sur le petit terrain aménagé au pied du poste. Il a jaugé la situation et pris les décisions indispensables pour soulager le G.M.N.A.,

Devant les pertes énormes que lui causent les bombardements, l'ennemi rompt le combat et disparaît dans les montagnes et les forêts du massif du Tam Dao. Toutes les patrouilles lancées à sa recherche pour reprendre le contact rentrent sans l'avoir trouvé.

Le pays, subitement, est devenu vide.

Le tabor est alors intégré dans le G.M.2 que commande le colonel CLEMENT. Pendant deux mois, il participe avec le XI^e aux opérations de nettoyage autour de Vinh Yen, à la réoccupation des postes évacués ou submergés sous la poussée viet, et à la protection lointaine des unités de travailleurs qui construisent la ceinture de béton décidée par le général pour mettre le delta à l'abri d'un nouvel assaut.

Dans la plupart des cas, il opère avec tous ses moyens groupés. Il est encadré, éclairé par un peloton de blindés, soutenu par une batterie de 105, et survolé, chaque fois que le temps le permet, par un Morane d'observation qui règle les tirs de l'artillerie, et déclenche éventuellement l'intervention de l'aviation. Les accrochages sont rares, les pertes minimes. On fait surtout la « guerre du riz ». Les goumiers apprennent à découvrir les caches les plus invraisemblables, dans lesquelles les nha-qués dissimulent le précieux paddy réquisitionné par les commissaires politiques, les « cam-bô ». Ils y trouvent aussi de l'armement, des munitions, des mines de fabrication locale, parfois quelque agent de liaison.

Le 14 mars, alors que les goums sont dispersés dans le quartier, occupés à des contrôles de routine, le tabor reçoit l'ordre de se rassembler, toutes affaires cessantes, et de se tenir prêt à embarquer... Les premiers camions se présentent déjà devant le P.C. Destination HANOI.

Une véritable course-poursuite s'engage alors entre les goums rameutés le plus rapidement possible. Pas question de passer des consignes à qui que ce soit ! On s'en va, et c'est tout.

Tout le monde se retrouve à la base-arrière, à Gia Lam, vers le milieu de la nuit. Mais aux premières lueurs de l'aube, nouveau départ, pour Sept-Pagodes cette fois. Et l'on sait pourquoi : les Viets se préparent à lancer une nouvelle attaque, à partir du massif du Dong Trieu, visant à couper la R. C. 5 entre Haiphong et Hanoi.

Elle se déclenche le 30 mars, dans la région de Mao Khé, qui sur la R.P. 18 commande l'accès vers le delta. L'ennemi fait porter tout son effort sur le poste de Mao-Khé-Mines, installé dans les fouilles à ciel ouvert d'une ancienne mine de charbon. Le lieutenant Toan, qui commande le poste, résiste farouchement avec sa compagnie de partisans « thô ».

Un groupement est constitué en toute hâte sous les ordres du colonel SIZAIRE, à qui le général donne toutes les troupes qu'il demande, jusques et y compris des bateaux de la Marine Nationale ! Les deux tabors, le XI^e et le XVII^e en font partie.

Le temps presse. Tous les moyens de transport sont utilisés pour rejoindre le vieux poste de Dong Trieu. A Mao-Khé-Mines, Toan résiste toujours, mais il ne tardera pas à succomber, s'il n'est rapidement secouru.

Le colonel lance alors vers lui un bataillon de parachutistes coloniaux renforcé d'une compagnie de Légion. Paras et légionnaires atteignent sans encombre le village de Mao-Khé-Eglise, situé dans la plaine sur la R.P. 18, et s'engagent aussitôt dans les premières collines vers le poste en danger. Mais ils tombent bientôt dans une puissante embuscade qui les cloue au sol.

Grâce à l'appui de l'artillerie du croiseur «Duguay-Trouin» qui s'est aventuré au plus près de la côte, au risque de s'échouer dans les vasières, ils réussissent à se dégager et à s'enfermer avant la nuit dans Mao-Khé-Eglise, où Toan les rejoint avec les siens.

Dans la matinée de cette journée difficile, le tabor reçoit l'ordre de gagner Dong Trieu sans délai et de s'y installer solidement face à l'est. Malheureusement, il n'y a plus assez de camions pour transporter toute l'unité : le 14^e goum rejoindra dès qu'il pourra.

Le colonel SIZAIRE s'embarque sur un L.C.T. avec le XI^e tabor, dans l'espoir d'arriver plus vite et plus sûrement. Mais la marée trop basse fait s'échouer le bateau. Le colonel et son état-major poursuivent leur route à pied dans la rizière. Ils arrivent à Dong Trieu dans l'après-midi, crottés et couverts de boue, alors que le XVII^e est en train de s'installer sur la colline face à Mao-Khé, selon les ordres reçus. Peu après se présente un groupe d'artillerie de 105 qui se met en batterie derrière les goums. Il accroche aussitôt ses tirs autour des paras, dans le soir qui tombe.

Vers 23 heures, le silence de la nuit est déchiré par une formidable explosion : les Viets viennent de faire sauter le pont de la R.P. 18 sur le Song Da Bach. Les défenseurs de Mao-Khé sont désormais isolés.

A minuit précis, c'est l'assaut général. Les régiments viets se ruent en masses compactes sur le village, où les paras et les légionnaires se défendent magnifiquement, soutenus par le groupe de 105 qui tire de plus en plus près, sans souci des limites de sécurité. Les salves se succèdent à cadence accélérée malgré l'échauffement dangereux des tubes.

C'est ce feu roulant qui, finalement, sauvera Mao-Khé. Peu avant le jour, redoutant le bombardement de l'aviation, les Viets se retirent. Ils disparaissent dans la forêt, abandonnant leurs tués sur le terrain.

A la même heure ou à peu près, le tabor se précipite sur la route pour rétablir la liaison. Mais il est arrêté par la large coupure du Song Da Bach et son pont détruit. Malgré les efforts du 18^e goum, qui marche en tête, il n'arrive dans le village qu'au début de l'après-midi, après avoir franchi la rivière homme après homme sur une légère passerelle de fortune.

L'affaire a été très chaude et les traces du combat sont partout visibles.

Mais si les pertes des paras et des légionnaires sont sévères, celles qu'ils ont infligées à l'ennemi sont infiniment plus lourdes.

Les B26 tournent en rond au-dessus de la forêt, bombardant et mitraillant sans grande efficacité, car il n'y a plus d'objectifs visibles. Il ne se passe plus rien. Les reconnaissances ne donnent aucun résultat. Comme à Vinh Yen en janvier, les Viets paraissent s'être volatilisés.

Le 3 avril, le général de Lattre vient à Dong Trieu. Il veut féliciter lui-même les défenseurs de Mao-Khé : paras, légionnaires, artilleurs et partisans.

Le « Roi Jean » est content. Coup sur coup, le Corps Expéditionnaire vient d'infliger deux sanglantes défaites à l'ennemi. Il a repris confiance en lui-même. Cao-Bang paraît effacé.

Mais le général a d'autres préoccupations. On parle d'infiltrations chinoises en pays thaï, dont la capitale, Laï Chau, est menacée par un régiment basé sur Laokay, le régiment 148.

Il décide d'envoyer un bataillon en renfort au colonel COSTE, qui commande à Laï Chau la zone Autonome du Nord Ouest, la ZANO.

Ce bataillon, ce sera le XVII^e tabor.

Opérations de printemps 1951 au Nord de Laï Chau :

Les ordres arrivent le 6 dans l'après-midi : le tabor doit rejoindre immédiatement l'aéroport de Gia Lam.

Dès son arrivée, les goums sont embarqués à bord de vieux « Junker » de la dernière guerre.

Le voyage est marqué par quelques péripéties : un avion s'égaré au-dessus du territoire chinois, un autre atterrit à court d'essence à Than-Uyen après avoir tourné en rond sans trouver Laï Chau, un troisième se pose par erreur à Son La, un autre, celui qui transporte le P.C. manque son atterrissage et reprend de l'altitude en catastrophe, frôlant de ses roues la cime des arbres de la montagne en face... C'est la première fois qu'un tel pont aérien est organisé en pays thaï et le terrain de Laï Chau n'est pas équipé des moyens de guidage radio qui facilitent l'orientation et l'atterrissage des avions. On se pose à vue directe.

Le 9 avril enfin, le tabor est rassemblé au complet à Laï Chau.

Le Chef de la Confédération, S.E. Deo Van Long, offre aux cadres une somptueuse réception dans son « yamen » bâti sur un éperon rocheux au milieu de la Rivière Noire. Pendant quelques heures, officiers et sous-officiers pourront se croire transportés quelques siècles en arrière au cœur de l'antique Asie féodale. Les danseuses du corps de ballet, si frêles et si gracieuses dans leurs longues jupes noires et leurs corselets blancs, exécutent leurs figures sur des thèmes musicaux qui n'ont pas dû varier depuis que l'Asie existe !

La guerre paraît loin. Et pourtant, les Chinois et les Viets sont aux portes de la ville...

Infiltrés dans la province de Phong Tho, où des éléments chinois venant de l'ouest, viennent d'occuper les cantons frontaliers, un bataillon du 148 réussit à s'avancer jusqu'à une quinzaine de kilomètres de Laï Chau.

C'est alors qu'est décidée l'intervention du XVII^e tabor.

Il franchit la Rivière Noire le 12 avril.

Dépassant les petits soldats thaï, les 14^e et 18^e goums prennent le combat à leur compte. Au cours des actions qui se succèdent pendant les journées du 13 et du 14, ils infligent des pertes sérieuses à l'ennemi, font cinq prisonniers, et récupèrent un fusil mitrailleur, ne perdant eux-mêmes que quatre blessés légers..

L'interrogatoire des prisonniers permet d'identifier l'adversaire. Il s'agit du bataillon 910 du Régiment 148. Il vient du Nord par la piste « Pavie », après avoir occupé Phong Tho.

Puis, subitement, le contact est perdu : le bataillon a disparu.

Les goums tiennent les trois cols qui donnent accès à cette haute cuvette. Curieusement située sur la ligne de partage des eaux entre la Nam Na et la Nam Ma, perchée à 1 500 mètres d'altitude alors que le fond des vallées atteint à peine 150 mètres, elle est dominée à distance de fusil par une ceinture de pitons couverts d'un épais manteau de forêts.

Le tabor s'installe à Tsinh Ho, couvert face au nord par le 18^e goup. Il perçoit un lot important de petits chevaux thaï.

En vue de la seconde phase de l'opération, le 18^e goup est envoyé en reconnaissance sur la piste Pavie en direction de Phong Tho. Il arrive à mi-chemin de la ville, dans les escaliers aux dalles glissantes de Seo Leng, sans rencontrer la moindre résistance. Il semble que l'ennemi ait disparu.

Par contre il accentue son effort dans le sud.

Le 11 mai, laissant le 18^e goup à Tsinh Ho, le tabor reprend la piste. Les Viets se sont retirés dès que les goums eurent coiffé le Khouang Tiou Po.

Le 22^e goup reçoit l'ordre de remonter derrière eux la vallée de la Nam So et de faire liaison dans la région de Binh Lu avec une compagnie de tirailleurs algériens du 2/2^e R.T.A., qui descend du Pou Sam Kap à sa rencontre.

La liaison s'effectue sans difficulté à l'ancien poste de la Légion, au milieu de la cuvette de Binh Lu, au débouché de la piste de Cha Pa. Elle apporte la preuve que l'ennemi a bien abandonné tout le compartiment de terrain qu'il avait occupé six mois plus tôt et qu'il est repassé dans la vallée du Fleuve Rouge.

Le tabor a rempli sa mission : Laï Chau est dégagé, la province de Phong Tho libérée.

Mais à partir de cette date, il est, et restera, « cassé » en trois morceaux qui ne peuvent se porter secours l'un l'autre. Il y a deux jours de marche entre Tsinh Ho et Phong Tho; il y en a autant entre Phong Tho et Yang Ma, où le 14^e goup vient de relever le 22^e.

Une guerre de goums va commencer, contre un ennemi qui mènera, lui une guerre de bataillons.

Puis la saison des pluies s'établit et l'on n'entend plus parler de Viets.

Jusqu'à la mi-septembre, goumiers et partisans sillonnent en tous sens le territoire du Quartier, qui est certainement le plus accidenté, le plus difficile, le plus pittoresque aussi, de toute l'Indochine.

Dans cette jungle, le goumier ne peut compter que sur lui. Vivres, munitions, matériel, tout, absolument tout, lui vient du ciel par parachutage. Il a la corvée, épuisante mais cependant vitale, de l'acheminement des voilures. L'évacuation des blessés, quand les circonstances du combat la permettent, ne peut se faire que par brancardage jusqu'à la rivière la plus proche, par pirogue ensuite jusqu'à Laï Chau. L'hélicoptère est encore un luxe inconnu.

C'est la guerre de jungle, si exactement décrite par Schoendoerffer dans la « 317° section ». Mieux vaut parfois être tué que blessé et abandonné sur le terrain...

Les opérations de l'automne 1951 :

Le colonel COSTE ordonne l'état d'alerte le 10 septembre. La fin de la saison des pluies est proche, et tout laisse prévoir une nouvelle entrée en campagne du régiment 148.

Dans la cuvette de Binh Lu, le 14° goum et la 4° compagnie du 2/2° R.T.A. surveillent la trouée de Cha Pa...

A partir du 15 septembre les premiers éléments ennemis commencent à franchir le col, par petits groupes que les B 26 prennent à partie chaque fois qu'ils le peuvent. Ce n'est pas toujours le cas.

A Yang Ma comme à Pa Pé, l'alerte est permanente. Les partisans, devenus très prudents, ne participent plus qu'avec une répugnance visible aux patrouilles que le capitaine EGLOFF lance devant lui pour s'éclairer. Un sixième sens paraît avertir de la présence des Viets dans les environs.

Dans cette attente qui use leurs nerfs, les goumiers améliorent comme ils peuvent leurs emplacements de combat, que la pluie fait sans cesse s'ébouler.

Dans la nuit du 27 au 28 septembre, profitant d'un épais brouillard, les Viets lancent en hurlant leur premier assaut sur Yang Ma. Les goumiers ripostent calmement, avec une discipline de tir remarquable. EGLOFF garde la situation bien en mains et parvient à contenir l'ennemi jusque vers midi. Le soleil à ce moment commence à percer les nuages et les Viets disparaissent, aussi soudainement qu'ils étaient venus. Ils laissent huit cadavres aux abords immédiats de la position : les papiers qu'on trouve sur eux indiquent qu'ils appartiennent au bataillon 910 du régiment 148. De notre côté, nous avons un tué et quatre blessés, dont un sous-officier.

Le goum s'est bien comporté, mais les partisans sont restés passifs et inertes dans leurs trous. Ils sont totalement inefficaces et il est illusoire de compter avec eux. Aussi, dans l'éventualité probable d'une nouvelle attaque, deux sections du 22° goum, aux ordres de l'adjutant-chef VERLOT, sont-elles poussées sur Yang Ma dans la matinée du 29.

EGLOFF s'attend à recevoir un nouvel assaut, plus puissant que le premier. Il se déclenche le 3 octobre au matin, par une pluie battante. Pendant un quart d'heure, la position est soumise à un violent tir de mortiers et de mitrailleuses. Puis, sur trois côtés à la fois, c'est la ruée, accompagnée de sonneries de clairon et de hurlements stridents destinés à démoraliser les goumiers.

La surprise, pourtant, ne joue pas. Mais les partisans refluent immédiatement en désordre, semant la confusion dans la défense.

Un second assaut, lancé dans les mêmes conditions, va jusqu'au corps à corps. Il est encore repoussé, mais l'ennemi a pu prendre pied dans le dispositif du goum à partir des positions abandonnées par les partisans. Nos pertes sont sensibles.

Il est cinq heures. Une section est bousculée, son chef tué. Un obus de mortier éclate à proximité du P.C. rendant le poste radio inutilisable. Sous la

pluie qui redouble de violence, la pression se fait encore plus forte. L'aviation ne pourra pas intervenir quand le jour se lève. D'ailleurs, le goup ne tiendra pas jusqu'à l'aube : il va être submergé.

Pour éviter l'encerclement et la destruction, EGLOFF donne l'ordre de repli en direction de Phong Tho. Il parvient à trouver le trou et à passer. Mais il est talonné par les Viets et il tombe bientôt dans l'ambuscade qu'ils n'avaient pas manqué de tendre sur le seul itinéraire par où des secours auraient pu arriver.

Cette fois, le goup éclate. Surpris, les goupiers se jettent en désordre dans la brousse. Quelques-uns réussissent à rejoindre Phong Tho. Le gros, avec le capitaine, va tenter de gagner directement Tsinh Ho à travers la chaîne de montagne qui sépare les deux compartiments de terrain.

Il y parviendra après trois journées de marche harassante en forêt.

Plus de vingt goupiers sont portés disparus. Un important matériel est perdu, ainsi que tout le train de combat du goup.

Pendant ce temps, le P.C. du tabor, complètement à découvert à Phong Tho, se porte à Tsinh Ho. Sous les ordres du capitaine LE DIBERDER, les éléments encore disponibles du 22° goup et du G.C.A. se replient en combattant jusqu'au sommet du Khouang Tiou Po. Les Viets cessent la poursuite quelques kilomètres plus loin et LE DIBERDER rejoint, dans les escaliers de Seo Leng, le 18° goup parti à sa rencontre.

Le colonel COSTE monte alors une manœuvre avec tout ce qu'il a de disponible sous la main, soit : trois compagnies du 2/2° R.T.A. et le 18° goup, qui n'a pas été engagé.

L'idée de manœuvre est la suivante :

Le 18° goup débordera largement Phong Tho par l'ouest et attaquera la petite ville comme s'il venait de Chine, prenant l'ennemi à revers, pendant que les Algériens descendront du Khouang Tiou Po par la piste « Pavie ».

Dans un deuxième temps, les Algériens dépasseront le 18° goup, qui tiendra Phong Tho, et remonteront la vallée de la Nam So jusque dans la cuvette de Binh Lu, où le 22° goup, venant directement de Tsinh Ho les rejoindra.

En fin de manœuvre, le 22° goup, réoccupera Yang Ma, une compagnie du 2/2° R.T.A. se réinstallera à Pa Pé, le reste du bataillon occupant le Pou Sam Káp.

Au prix de difficultés énormes, le capitaine NOLLET entraîne ses goupiers jusqu'au col de Pa So, se frayant son chemin au coupe-coupe dans la forêt encombrée de lianes. Moustiques et sangsues abondent, dans la pourriture humide du sous-bois.

Arrivé au col, il divise son goup en deux détachements qui foncent sur le fond de la vallée. Phong Tho est occupé le 21 octobre à 5 heures du matin. La garnison viet, avertie, s'était repliée la veille vers le sud.

NOLLET accueille les Algériens, qui le dépassent pour se porter sur le second objectif. Mais, après quelques kilomètres, un puissant retour offensif des Viets rejette le bataillon sur sa base de départ. Poursuivis et attaqués dans Phong Tho, les tirailleurs s'en font déloger et se replient en désordre dans la cluse de la Nam So et vers le col de Pa So.

Le 18° goup, installé à mi-chemin sur la piste, entre Phong Tho et le Khouang Tiou Po, ne tarde pas à être à son tour accroché par les Viets, qui, abandonnant la poursuite des tirailleurs, vont concentrer leurs efforts sur lui. Son avant-garde, une section aux ordres du lieutenant FONT qui doit relever une section de tirailleurs, est dépassée par un détachement ennemi et coupée du gros. Goupiers et tirailleurs rejoignent directement Tsinh Ho à travers brousse, guidés par un Morane qui les identifie alors qu'ils franchissent une crête.

Isolé, amputé d'une section, serré de près par l'ennemi, le 18° goup entame dans les pires conditions et par un temps épouvantable, un très dur combat retardateur en direction du Khouang Tiou Po et de Tsinh Ho. Les éléments débandés des compagnies de partisans qui tournoient autour de lui, croient voir

des Viets partout et tiraillent dans toutes les directions. Le Morane de Laï Chau prend l'air à la moindre éclaircie ; mais dans cette situation très mouvante, il confond Viets et partisans, ce qui ajoute à la confusion.

NOLLET arrive enfin à Tsinh Ho, où l'on s'organise fébrilement en prévision d'une attaque que l'on croit imminente. Une compagnie du Bataillon de Gardes Thaï vient d'arriver en renfort...

Mais les Viets n'exploitent pas leur succès et ne dépassent pas le Khouang Tiou Po.

Les tirailleurs qui ont suivi le fil de l'eau depuis Phong Tho jusqu'au village de Pa Tan sur la Nam Na, rejoignent à leur tour Tsinh Ho, dans le même état d'épuisement que les goumiers de NOLLET.

Lorsque le 22^e goum, après son raid inutile sur les hauteurs sud de Binh Lu rentre au poste le 2 novembre le tabor est regroupé pour la première fois depuis son départ de Tsinh Ho le 10 mai.

Mais il est blessé : ses trois goums ont été opposés, isolément et l'un après l'autre, à un ennemi très supérieur en nombre. Les goumiers resteront marqués par ces combats à un contre dix, sans soutien d'aucune sorte, avec la hantise de l'encerclement, dans une jungle inextricable.

Deux commandants de goum sont à l'hôpital, pour longtemps.

Pour reprendre l'initiative des opérations, une nouvelle manœuvre est montée, avec deux bataillons appelés en renfort : le 5^e bataillon parachutiste et le XI^e tabor.

Le 11 novembre, le XVII^e tabor au complet se porte en avant et réoccupe Phong Tho, après un bref engagement de ses éléments de tête. Il fait beau et les B 26 sont au rendez-vous.

Les paras le rejoignent, tandis que le XI^e tabor s'engage sur la piste de Nam Long.

Devant l'importance de nos moyens, les Viets n'insistent pas. Ils amorcent un repli général en direction de Binh Lu, talonnés par les paras qui leur infligent des pertes, et menacés de débordement sur leur droite par le XVII^e qui manœuvre de crête en crête.

Les trois bataillons se rejoignent le 18 sur les positions perdues le 3 octobre par le 14^e goum. Le XVII^e tabor s'y installe et se prépare avec le XI^e à la phase finale de l'opération : tandis que le bataillon para et le 2/2^e R.T.A., descendu du Pou Sam Kap, nettoieront la cuvette de Binh Lu, les deux tabors effectueront une reconnaissance offensive dans la trouée de Cha Pa, jusqu'au col de San Sa Ho si possible.

Poursuivant sa mission de flanc-garde, le XVII^e s'engage dans la montagne par des pistes à peine tracées, pendant que le XI^e progresse sur la piste, dans la vallée. Les deux tabors atteignent les approches du col dans la soirée du 23, sans autre incident qu'une compagnie viet débusquée par les paras dans la cuvette, et qui disparaît dans la forêt, en direction du col.

La dernière partie de la reconnaissance est confiée au XI^e, le XVII^e restant sur place en échelon de recueil.

Dans cette vallée au cœur du massif du Fan Si Pan, il fait mauvais temps ; il pleut et le col est caché par les nuages. Il ne faut donc pas compter sur le Morane. D'ailleurs, dans « l'herbe à éléphant » qui recouvre ici les pentes, il ne verrait pas grand chose.

Le XI^e tabor s'avance vers son objectif, dans le brouillard. Son goum de tête se fait accrocher et subit quelques pertes dans cette maudite herbe au milieu de laquelle les goumiers ne peuvent avancer que colonne par un, sans rien voir. Le 14^e goum, commandé par le lieutenant PERETTI, est poussé en avant, en soutien éventuel du tabor.

Avec le soir, la situation se stabilise. La nuit se passe sans incident, marquée seulement par de longues rafales de mitrailleuses venant du col.

Les deux tabors sont maintenus sur leurs positions pendant toute la journée suivante. Mais leur mission n'est pas de forcer la porte du Fleuve Rouge, qui paraît d'ailleurs solidement tenue. Le retour commence donc, le 26 vers 10 h.

Le XI^e décroche le premier, sous la protection du XVII^e, dans un silence absolu, rendu plus impressionnant par l'épais brouillard dans lequel les goumiers évoluent comme des ombres avant de disparaître. On sent, on devine que l'ennemi n'est pas loin.

Le brouillard se dissipe en fin d'après-midi, alors que les deux tabors s'installent pour passer la nuit, le XI^e à cheval sur la piste, le XVII^e sur un piton dominant l'ensemble.

Alors que chacun s'affaire à creuser son trou, une rafale d'obus de mortiers de 81 s'abat sur le P.C., provoquant quelques pertes. Il paraît évident qu'un détachement viet a reçu mission de vérifier le départ des tabors et de leur faire un bout de conduite.

Il vient au contact du XI^e qui le reçoit avec vigueur. Les goumiers font feu de toutes leurs armes, appuyés par le tir des mortiers du XVII^e. Les tirs continuent toute la nuit, avec plus ou moins d'intensité. Ils représentent une telle consommation de munitions, qu'il faudra en cours de nuit partager ce qu'il en reste entre les deux tabors.

A l'aube, les Viets décrochent, accompagnés jusqu'à limite de portée par les mortiers du capitaine VERDAN. L'affaire est terminée. Les tabors regagnent la cuvette de Binh Lu, où les Algériens patrouillent encore, après le départ des paras.

Il aura fallu quatre bataillons pour mener à bien la mission initialement confiée à un goum et à une compagnie de tirailleurs...

Les opérations de l'automne 1952 sur la Rivière Noire :

Les premiers renseignements sur la nouvelle offensive viet parviennent à Lai Chau au début du mois de septembre. On apprend que de très nombreux coolies sont rassemblés à Laokay, que d'importantes concentrations de troupes sont en cours dans la vallée du Fleuve Rouge, que de gros stocks de ravitaillement sont constitués en forêt.

Dans la cuvette de Binh Lu, le 18^e goum aux ordres du capitaine PERTIN, recueille des renseignements concordants : les Viets franchissent le col de San Sa Ho et se dirigent vers le sud par la vallée de la Nam Mou.

Le passage d'un premier contingent, évalué à un bataillon, est signalé vers le 15 septembre. Puis on n'entend plus parler de lui.

A la fin du mois, les émissaires rendent compte de nouveaux passages, que l'aviation ne confirme pas. Le temps ne permet pas la permanence de l'observation, et les viets se camouflent admirablement.

Pourtant, les renseignements sont précis. PERTIN veut les vérifier.

Profitant de la présence au Pou Sam Kap d'un goum du V^e tabor, il descend le 5 octobre dans la cuvette, en direction du village de Po Nhai, où la présence d'un détachement ennemi lui a été signalée. Il trouve le contact à hauteur de l'ancien poste de la Légion, où il est accueilli par une vive fusillade. Il tente de poursuivre sa progression, mais s'aperçoit bientôt que les Viets sont plus nombreux qu'il le croyait et qu'ils manœuvrent pour le tourner sur sa droite. Il ne réussit à se dégager, qu'au prix de pertes sérieuses, et franchit d'extrême justesse le gué de la Nam Mou, près de Pa Pé, sous la protection d'une section du 7^e goum, placée là en échelon de recueil.

Le goum a perdu dans cette affaire, un sous-officier, blessé et fait prisonnier, six goumiers tués, et de l'armement.

A partir de cette date, le contrôle de la cuvette de Binh Lu nous échappe et passe aux Viets, qui désormais bordent la Nam Mou et fixent les défenseurs du Pou Sam Kap. On commence à envisager la possibilité pour l'ennemi de prendre la position à revers et de gagner directement la Rivière Noire.

Puis les événements se précipitent.

Le 14, le poste de Ban Nam So, tenu par une compagnie de supplétifs thaï, est enlevé. Le col du Pou Sam Kap est tourné par le sud, et Lai Chau directement menacé.

Le 18, à l'autre bout du pays thaï, le poste de Nghia Lo tombe à son tour, après une défense acharnée. Le 10^e goum, du V^e tabor, disparaît, volatilisé, comme le 14^e à Yang Ma l'année précédente.

L'ennemi avance sur l'ensemble du front, au nord comme au sud, en direction générale de la frontière de Laos.

Pour parer à la menace qui pèse sur Lai Chau, le XVII^e tabor, qui vient d'être relevé à Tsinh Ho par deux goums du V^e, est rassemblé sur la Rivière Noire. Il reçoit en renfort la 2^e compagnie du Bataillon de Gardes Thaï, le B.G.T. en remplacement du 18^e goum, maintenu dans la région du Pou Sam Kap.

En utilisant tous les moyens auto dont dispose la ZANO, il est poussé jusqu'à Luan Chau sur la route de Son La, la R.P. 41. Puis, par une piste bien marquée, il se dirige vers la Rivière Noire, qu'il doit traverser au sud de Quinh Nhai, pour se porter ensuite sur la ligne de partage des eaux entre le fleuve et la Nam Mou. Il y fera jonction avec le V^e tabor (renforcé du 18^e goum), progressant vers le sud de crête en crête.

Le 18 octobre, le 22^e goum, avant-garde du tabor, établit une tête de pont sur la rive gauche de la Rivière Noire, à Ban Nam Nam, et trouve aussitôt le contact. Mais il ne s'agit que de légères patrouilles ennemies, qui disparaissent devant le goum.

Le 19, la tête de pont est élargie : la compagnie B.G.T. et le 14^e goum traversent à leur tour la Rivière Noire, large à cet endroit d'une centaine de mètres.

Le 20, tout le tabor est passé sur la rive gauche. Il entame aussitôt sa progression vers le sud-est. Le 14^e goum, aux ordres du capitaine EGLOFF, dépasse le 22^e et se fait bousculer à hauteur du village de Ban Pa Ma. Il se rétablit sur la position du 22^e mais son moral est atteint.

Le 22, le 22^e goum reprend le mouvement en avant, en direction de Ban Tao, objectif du tabor, la compagnie B.G.T. le suit.

IACCONI dépasse Ban Pa Ma, où il découvre des emplacements de combat pour l'effectif d'une compagnie qui ne doit pas être loin, car ils sont fraîchement creusés. Il poursuit sa marche jusqu'à un col qui domine à l'est la rivière. Il s'y installe pour la nuit avec la compagnie B.G.T. et le groupe de mortiers du 81 du G.C.A. Une de ses patrouilles fait un prisonnier qui déclare que de forts contingents ennemis sont concentrés dans la région de Ban Tao et dans celle de Muong Djone. Il appartient lui-même au régiment 148, bataillon 910, dont les avant-gardes ont dispersé avant-hier le 14^e goum. Leur objectif est la Rivière Noire, qu'ils doivent traverser dans la région de Quinh Nhai.

De fait, les partisans signalent au P.C. du tabor que des éléments viets descendent du massif de Muong Djone vers Quinh Nhai et menacent ses arrières. Le 14^e goum est alors ramené vers le nord et trouve effectivement le contact vers Ban Poum (2).

C'est au sud cependant que la pression est la plus forte. A minuit un déluge de feu s'abat sur les positions du 22^e goum et de la compagnie B.G.T. L'ennemi dispose de canons sans recul qui neutralisent tout de suite nos mortiers, et de nombreuses mitrailleuses, ce qui laisse supposer un effectif important : au moins un bataillon.

Dès le début de l'affaire, les gardes thaï disparaissent. Ils se replient en désordre à travers le dispositif du goum. On n'entend plus parler d'eux.

Le goum se ressaisit et fait face. Un premier assaut, puis un second, sont repoussés. On se bat à l'arme blanche. Les positions de l'une des sections, occupées par l'assaillant, sont reprises à la baïonnette par le peloton du lieutenant POYNARD. Deux autres assauts, lancés au clairon, accompagnés des hurlements que les goumiers connaissent bien, sont encore repoussés.

Mais les Viets sont trop nombreux. Ils reviennent sans cesse à la charge et s'infiltrent maintenant entre les sections, qu'ils prennent à revers. La position n'est plus tenable. Pour éviter d'être complètement submergé, IACCONI donne l'ordre de repli sur le village de Ban Pa Ma, qu'il suppose occupé par les gardes thaï. Au cours du décrochage, deux sous-officiers chefs de section sont grièvement blessés. Au prix de lourdes pertes, le goum parvient à briser l'étau et à passer. Malheureusement, les Viets se lancent à sa poursuite et parviennent à le tronçonner. Dans la nuit, la mêlée est générale. Goumiers et Viets se battent au corps à corps, au couteau. Pour ajouter à la confusion, les éléments de tête sont accueillis à Ban Pa Ma, qu'ils croyaient tenu par les gardes, par le tir des armes automatiques de l'ennemi. Les gardes ont déjà franchi la Rivière Noire.

C'est la fin. Le goum n'est plus qu'une troupe désorganisée dont les éléments dispersés se jettent dans la brousse pour y trouver le salut. Ce sont des hommes harassés, exténués qui rejoignent le P.C. du tabor, aux premières lueurs du jour.

Les pertes sont sévères : le goum a perdu plus du tiers de son effectif, à peu près tout son armement collectif, y compris les deux mortiers de 81 du G.C.A. Mais surtout, sa combativité est considérablement émoussée.

Les éléments rescapés se regroupent sous les ordres de IACCONI sur la rive droite de la Rivière Noire, où ils se réorganisent aux environs de Quinh Nhaï. La tête de pont sur la rive gauche se rétrécit autour du P.C. du tabor.

Deux B 26 se présentent vers 10 h. à la verticale du P.C. Ils ne voient rien, ni dans la région de Ban Pa Ma, ni dans celle de Ban Poum. Ils ne peuvent que lâcher leurs bombes sur des objectifs supposés, indiqués du sol. Il ne se passe plus rien.

Le V^e tabor a entamé sa progression dans les conditions prévues. Le 18^e goum a réoccupé, sans combat, le poste incendié de Ban Nam So le 20 octobre. Le 22, au moment où le 22^e goum va livrer son dur combat, l'avant-garde du tabor se porte sur la cote 1123. Elle n'est plus qu'à une vingtaine de kilomètres de Quinh Nhaï, mais la menace d'un bataillon viet se portant sur ses arrières lui fait faire demi-tour pendant 24 h. avant de reprendre sa marche en avant. Puis de nouvelles concentrations ennemies sont signalées dans la cuvette de Binh Lu. Le tabor reçoit l'ordre de se rassembler dans la région ouest du Pou Sam Kap.

Le XVII^e, qui vient de repasser la Rivière Noire, a pour nouvelle mission d'en interdire le franchissement, jusqu'à l'arrivée des renforts demandés d'extrême urgence à Hanoi. Dans l'immédiat le B.G.T. vient relever le tabor sur ses positions.

Les goums sont échelonnés sur la rive droite en un long dispositif linéaire entre Quinh Nhaï et Ban Nam Nam. De l'autre côté, lentement, méthodiquement, les unités viets convergent vers la bourgade, malgré l'intervention quotidienne de l'aviation. De part et d'autre de la rivière, on échange des coups de feu. Les goumiers sont tendus, nerveux, redoutant d'être attaqués dans le dos par des Viets qui auraient franchi le fleuve plus au sud, car le tabor n'a personne à sa droite. G

Le 1^{er} novembre, le capitaine DURAND, commandant le B.G.T., relève le 14^e goum avec une de ses compagnies. Le 4, le G.C.A. et le P.C. quittent à leur tour les bords de la Rivière Noire. Le 22^e goum doit être relevé le dernier, dans la journée du 7.

Dans la nuit du 6 au 7, alors que les derniers éléments du G.C.A. viennent d'arriver sur la R.P. 41 à quelques kilomètres au sud de Luan Chau, un bataillon viet franchi le fleuve largement au sud de Ban Nam Nam, et prend à revers les défenseurs, qui se replient dans le plus grand désordre sur le 22^e goum.

Au cours de ce combat, très bref, le capitaine DURAND disparaît.

IACCONI prend alors le commandement de tous ces groupes disparates et démoralisés. Il s'efforce de les remettre en état de combattre et de faire front, mais en vain.

La situation se dégrade même très rapidement : la 4^e compagnie du B.G.T., qui devait en principe relever le goum, abandonne une partie de son matériel pour prendre plus aisément la brousse !

IACCONI se résout alors, le 9, à donner l'ordre de repli vers le nord-est. Partisans et gardes thaï partent les premiers, sous la protection des goumiers.

Un Morane parti de Laï Chau à leur recherche, les repère dans une clairière. Il leur donne les derniers renseignements connus sur l'avance ennemie et leur indique l'itinéraire à suivre pour éviter de tomber dans la souricière.

Le 12 novembre, le tabor est regroupé à Laï Chau, où l'on s'attend à l'attaque de la ville. Un goum, le 18° est en permanence sous les armes, pendant que les autres creusent des emplacements de combat sur les hauteurs dominant la piste d'atterrissage. On surveille à la jumelle le col Claveau, au sud.

Mais c'est au nord-est que l'ennemi se manifeste : le 13, le poste du Pou Sam Kap, tenu par le 7° goum, tombe sous ses assauts. Le V° tabor combat en retraite, pied à pied, subissant de lourdes pertes.

Le 21 enfin, le pont aérien par lequel arrive le II° tabor, est mis en place. Le soir même, le XVII° tabor est rassemblé à sa base arrière, à Gia Lam. Sa campagne est terminée.

Le 22, il fait ses adieux à l'Indochine au cours d'une revue passée par le général de LINARES, sur l'hippodrome d'Hanoï.

...Ce jour-là, Son La tombe aux mains du Viet-minh. Une petite bourgade à laquelle personne ne prêtait attention, est occupée par le régiment 148, Dien Bien Phu....

Le 23 décembre 1952 à Sefrou, a lieu la dernière prise d'armes du XVII° tabor marocain. Elle revêt une solennité particulière : pour la circonstance, le drapeau des Goums est confié au tabor, que passe lentement en revue le général d'Armée GUILLAUME, accompagné, entre autres, des généraux PARLANGE et MASSIET du BIEST.

Réflexions :

Le XVII° tabor a passé en Haute Région la plus grande partie de son séjour en Indochine.

Dans cet univers chaotique, couvert sous cette latitude de forêts et de jungle souvent impénétrables, un tabor est bien peu de chose, un goum isolé moins encore.

Et pourtant, l'insuffisance des effectifs dont il dispose, conduit le Commandement à disperser ses moyens, il va mener une guerre de petites unités, à l'échelon de la compagnie, dans laquelle les goums s'useront rapidement, l'un après l'autre.

Le sentiment d'isolement est rendu encore plus pesant par la tactique de l'ennemi : il n'attaque que la nuit. L'attente derrière leurs légères organisations de défense, les innombrables nuits de veille pendant lesquelles il ne se passe rien, usent peu à peu les nerfs des goumiers et des cadres. On sait, on sent que le Viet est là. Mais il n'attaque pas, attendant son heure.

Puis, tout d'un coup, c'est la « multitude » qui se déchaîne, lançant assaut sur assaut, sans souci de pertes, jusqu'à ce que le goum cède.

Intervient alors, puissante, la hantise de l'encerclement. Elle n'est pas le fait des seuls commandants de petites unités en situation difficile. Elle est la règle générale, absolue, à tous les échelons. En brousse, où il n'y a de secours immédiat à attendre de personne, l'encerclement ne pardonne jamais.

Dans la zone d'action du tabor, ce sentiment est d'autant plus sensible qu'à chacune de ses manifestations, l'ennemi a toujours eu l'avantage du nombre, de l'initiative et de la surprise. Jamais au cours des opérations de l'automne 1951 et de l'automne 1952, les goums n'ont eu à combattre à armes égales : ou bien c'était le calme plat, ou bien c'était le coup dur. Et ce qui est vrai pour le XVII° tabor, l'est également pour les autres unités...

Du fait des caractéristiques du combat en Haute Région, le tabor a été employé comme n'importe quelle autre unité, recevant des missions pour lesquelles il n'était pas préparé.

Troupe d'infanterie légère, il avait pour vocation d'éclairer une troupe mieux encadrée et plus solide que lui, sans s'accrocher au terrain, avançant ou se dérobant selon les circonstances, fonçant pour l'exploitation du succès, forçant la décision par son apparition sur un point où on ne l'attend pas... N'a-t-on pas souvent comparé les goums à de la « cavalerie à pied » ?

Encore fallait-il disposer des effectifs suffisants pour les employer comme ils auraient dû l'être.

Or, au cours de ces deux années difficiles, le tabor ne reçut qu'une seule fois une mission correspondant à ses aptitudes spécifiques. Ce fut en novembre 1951, à l'occasion de la troisième reprise de Phong Tho.

Débordant par des pistes de montagne un ennemi attaqué de front dans la plaine par les paras, il pu faire peser à son tour, à son profit, la menace d'encerclement dont ses trois goums, pris isolément et l'un après l'autre, avaient été les victimes.

Les conditions de cette heureuse opération ne seront plus jamais réunies au cours de son séjour.

Lieutenant-Colonel Jean SAULAY

(2) Deux régiments le 148, non endivisionné, et le 98, avant-garde de la division 316, étaient engagés, à l'époque, dans ce secteur.

RECHERCHE D'ADRESSES DE CAMARADES

Le Colonel SAULAY, ancien commandant du 17^e tabor en Indochine, 1951-52, recherche les adresses des officiers dont les noms suivent, qui servaient sous ses ordres au tabor :

- Capitaine NOLLET, Cdt. le 18^e goum,
- Capitaine IACCONI, Cdt. le 22^e goum,
- Capitaine PERTIN, Cdt. le 18^e goum,
- Lieutenant PERETTI, Officier de Renseignements,
- Lieutenant POYNARD, adjoint au 22^e goum,
- Médecins-Lieutenants BOURGEOIS et TOUCHIEZ médecins du tabor.

Il serait reconnaissant aux camarades qui pourraient lui donner des indications sur la situation actuelle de ces officiers et les en remercie d'avance.

42, avenue de la Plaine Fleurie
38240 MEYLAN

Tirailleurs et Goumiers

Notre Camarade, le Colonel REYMOND, actuellement Conseiller Municipal de Toulon, a pris l'initiative de réunir, le 29 Octobre 1974, à l'Ecole d'Application de l'Infanterie de Montpellier, nos camarades des Goums qui avaient été à Verdun durant la Grande Guerre, avec le 2° Régiment de Marche de Tirailleurs de la Glorieuse 37° Division Marocaine, avant de servir dans les Goums et au Service des Affaires Indigènes du Maroc, dans le but de remettre solennellement au Musée de l'Infanterie, une urne renfermant des parcelles de terre prélevées, par lui-même, sur la tombe d'un tirailleur algérien non identifié et inhumé, en 1916, au Cimetière de Douaumont.

Parmi les camarades des Goums et des Tirailleurs qui avaient pu se réunir à Montpellier se trouvaient :

- Le Colonel REYMOND, ancien lieutenant au 2° Régiment des Tirailleurs de Marche,
- Le Colonel DUYNARCH, ancien lieutenant au 2° Régiment des Tirailleurs de Marche,
- Le Colonel COURCIER, ancien lieutenant au 2° Régiment des Tirailleurs de Marche,
- Le Commandant CROCHARD, ancien lieutenant au 2° Régiment des Tirailleurs de Marche,
- Le Capitaine RIBERAUD, ancien caporal-chef au 2° Régiment des Tirailleurs de Marche,
- L'Adjudant-Chef SERRES, ancien sergent au 2° Régiment des Tirailleurs de Marche.

Nous avons été accueillis par le Général Commandant l'Ecole d'application de l'Infanterie, entouré par un Etat-Major jeune et dynamique reflétant immédiatement la haute tenue de cette école, à tous les échelons de la hiérarchie.

L'urne contenant la terre du Cimetière de Douaumont et un parchemin furent remis au Colonel Conservateur du Musée de l'Infanterie qui nous fit les honneurs de toutes les salles.

Dans la salle de l'Armée d'Afrique nous avons revu, avec émotion, les mannequins revêtus des brillants uniformes de couleur des tirailleurs : veste bleue ciel, pantalon rouge ; des zouaves : veste bleue foncée, large pantalon rouge ; des spahis : veste rouge, falsar bleu ciel et burnous rouge ; des chasseurs d'Afrique : veste bleue, culotte rouge et chéchia à la triple bande noire (en souvenir de la mort des trois premiers Colonels tués au combat) ; des légionnaires au célèbre képi blanc : des sahariens au képi azur.

Nous avons revu, avec intérêt, l'ancien armement : fusils, fusils mitrailleurs, grenades, mortiers de tranchées baïonnettes, anciennes mitrailleuses, canons de 37 m/m, de multiples fanions, photographies, portraits, décorations, trophées de la Guerre sur le front français et des guerres coloniales.

Je recommande la visite de ce beau Musée à tous ceux qui ont vécu en Afrique du Nord.

Lecture fut alors donnée d'extraits de l'historique de notre Glorieux Régiment décoré de la Légion d'Honneur et de la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire puis, devant le Musée, face au Monument aux Morts de Mostaganem, heureusement rapatrié, en présence du Général Commandant l'École, de son Etat-Major et de Membres de l'Amicale des anciens du 2^e Tirailleurs de Marche, nous assistâmes à la lecture des brillantes citations à l'ordre de l'Armée et à l'exécution de la Marche de notre Glorieux Régiment

Après cette cérémonie militaire eu lieu le repas, précédé d'un apéritif d'honneur, au Mess de l'École d'application de l'Infanterie de Montpellier.

Un très brillant discours de remerciements, par le Colonel REYMOND, suivi par le Chant des Africains, entonné par tous les convives, a clôturé notre réunion

Nous sommes rentrés de Montpellier rajeunis et surtout réconfortés par notre visite dans cette école où tout dénote un commandement jeune et efficace et une discipline enthousiaste à tous les échelons. Cela nous a consolé du laisser-aller, presque général qui règne actuellement dans l'Armée française.

Nous eûmes une autre grande satisfaction, celle de nous retrouver entre Goumiers ; nous avons égrené nos souvenirs en oubliant provisoirement Verdun, Douaumont, la Côte 304, la Côte 344, le tunnel de Tavannes et nous avons évoqué nos campagnes et nos combats chez les Zaïans, les Beni-M'Guild, dans le Riff, dans le Sud Marocain, en Afrique du Nord, au Levant, en Italie avec le C.E.F., en France avec la 1^{re} Armée et en Extrême Orient.

La Palme des Conteurs revient au Colonel DUYNARCH, baroudeur de la lignée des Laffitte, de Bournazel, Marthelot et au Capitaine RIBERAUD ; leur prodigieuse mémoire permet de citer les numéros des Goums, des Tabors, des G.T.M., les noms des nombreux camarades tués ou blessés en opérations, des Caïds, Khalifats, les noms des Tribus, des Chefs de partisans, les noms de nos fidèles amis Marocains, tout en évoquant le souvenir de nos prestigieux chefs : LYAUTEY, POEYMIRAU, DE LOUSTAL, COLOMBAT, Charles-Antoine LEFEVRE.

Je profite de l'occasion pour remercier, encore une fois, notre ami, le Colonel REYMOND, plus jeune et plus dynamique qu'au temps de ses vingt ans, pour la double joie qu'il nous a donnée en nous permettant de revivre notre passé de Tirailleurs et de Goumiers.

Commandant G. CROCHARD

« Rhin et Danube » et le 30^{me} Anniversaire

Le Général TOUZET du VIGIER a été élu, à l'unanimité, à la Présidence Nationale de l'Association Rhin-et-Danube qui groupe les anciens de la 1^{re} Armée Française, et à laquelle la Koumia est affiliée.

Cette association nous a communiqué au mois de Juillet le calendrier des manifestations organisées d'Août à Décembre à son initiative pour commémorer localement dans toutes les régions libérées en 1944 par la 1^{re} Armée Française le 30^e anniversaire de leur libération ; c'était trop tard pour que puissions diffuser ces renseignements dans notre bulletin de Juillet. Nous nous en excusons

Voici les cérémonies prévues pour les prochains mois :

- Dimanche 1^{er} Décembre 1974 à Ste-Marie aux Mines (Haut-Rhin)
- 2 et 3 Février 1975 : Colmar (Haut-Rhin),
- 8 et 9 Février 1975 : Ensisheim (Haut-Rhin) Inauguration d'un monument

INOUBLIABLE TOUBIBA

A son tour ROCHEFORT nous écrit pour égréner les souvenirs qu'il garde de la Toubiba.

La lecture dans le dernier bulletin de la Koumia des souvenirs du Colonel Bertrand de SEZE sur la Toubiba m'incite à évoquer aussi les miens, qui font bien apparaître sa bonté, son intelligence et son éclectisme médical.

Ayant été blessé le 17 Mai 1944 après-midi sur le Djebel Appiolo en face de Campo Di Melle, j'avais été descendu de la montagne le lendemain matin brancardé par quatre braves goumiers (89^e) mais dans des conditions plutôt acrobatiques car l'un d'eux était plus petit que les autres. Arrivé dans la vallée j'avais été pris en charge par une jeep de spahis et transporté dare-dare au poste de secours du Commandement des Goums aux destinées duquel présidait la déjà légendaire Toubiba. Celle-ci ayant examiné ma fiche d'évacuation décréta péremptoirement que j'avais jusque là assez absorbé de cochonneries (sic) et qu'elle réservait un médicament bien différent qui me serait sans doute agréable et me ferait sûrement du bien. Aussitôt dit, aussitôt fait et je la vis revenir en brandissant une magnifique bouteille de whisky « de la cuvée réservée du Général GUILLAUME » (dit-elle) dont elle m'administra une rasade généreuse et délicieuse.

Outre la reconnaissance que je lui ai toujours conservée du bienfait certain que ce traitement m'a valu je lui garde fidèlement celle de l'initiation, que je lui dois sûrement ce jour-là, à ce divin breuvage.

J'ai eu du reste souvent l'occasion de le lui confesser car ensuite je n'ai jamais cessé de la retrouver ; durant ma convalescence d'abord, au dépôt des Goums Marocains à Pozzoli près de Naples alors qu'elle rongea son frein à l'hôpital 402, en Allemagne à Villingen où elle dirigeait avec quelle maestria le Service Social des Goums, et enfin dans la Région d'Agadir où je la revoyais souvent à Goulimine quand je servais comme chef de poste sur le Dra inférieur ou sur l'Oued Nun à la frontière du Rio de Oro ou de la zone d'Ifni où je l'ai vue pour la dernière fois en 1953 à Bu-Jrif lorsqu'elle eut la gentillesse de venir me rendre visite avec son neveu le sergent (à l'époque) PERE que j'avais eu sous mes ordres à Tiznit au 48^e Goum »

LA VIE DES SECTIONS

SUD-OUEST

PÉRIODE DU 16 JUIN AU 10 OCTOBRE 1974

Période d'été, où contrairement à l'habitude, les activités de la Section ont été nombreuses.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION :

8^e Assemblée Générale de la Section,

La Section a tenu son Assemblée annuelle le Samedi 5 Octobre, à Pau, au Casino Municipal.

Elle avait été précédée, dans la matinée, à 10 heures 30, par le dépôt d'une plaque en marbre blanc des Pyrénées sur la tombe du Capitaine NAZE, au cimetière de Soumoulou.

Cérémonie toute empreinte de simplicité où à la famille s'étaient joints une trentaine d'anciens des Goums et des A.I., avec à leur tête, les Généraux PARTIOT, BARROU, SORE, le Docteur-Vétérinaire BRUSSET, Maire de Soumoulou, et une délégation locale d'anciens combattants, sans déploiement de drapeaux et de fanions, à notre demande en accord avec la famille.

Après le dépôt de la plaque offerte par la Section, et portant en lettres d'or l'inscription :

« A notre regretté camarade le Capitaine NAZE, la Koumia reconnaissante »,

Le Général SORE renouvelait à Madame NAZE, les condoléances de la Koumia, et associait, après une minute de recueillement à la mémoire du Capitaine NAZE, cheville ouvrière de la Section, celle du Capitaine LAMBERT, tué en Tunisie en 1952, enterré dans le même cimetière, à quelques mètres.



Au Casino de Pau, l'accueil était assuré, en dehors du Président, par le Colonel JENNY et DAROLLES, tandis que Mesdames DAROLLES et MARIA présidaient à la vente d'articles et d'insignes vendus au profit de la Koumia.

L'Assemblée Générale était ouverte dans la salle du Théâtre par le Président, entouré à la table du bureau du Général PARTIOT, des Colonels JENNY et LIMOUSIS et de l'Adjudant-Chef DAROLLES.

La lecture du rapport moral était limitée dans sa grande partie, aux événements survenus depuis la parution du Bulletin de liaison N° 58, en Juillet dernier.

Après avoir évoqué le souvenir du décès du Capitaine NAZE et du Lieutenant NASSIET, le président faisait par du décès de notre camarade GEY Ray-

mond, mort après une longue maladie le 19 Avril dernier. Nouvelle apprise tardivement par une lettre en date du 6 Septembre de Madame GEY répondant à notre convocation à l'Assemblée annuelle.

Puis il était procédé à la nomination du Bureau de la Section :

- du Colonel JENNY, en remplacement du Capitaine NAZE, comme Vice-Président,
- de DAROLLES, comme Secrétaire-Trésorier, en remplacement de NAZE, ainsi que :
- de KERAUTEM et de RODRIGUEZ ayant renoncé respectivement depuis de longs mois à leurs fonctions (cf : bulletins de liaison N° 36 et 47 de la Koumia).

Le Président faisait connaître que :

- 286 convocations ont été envoyées,
- 10 lettres ont été retournées avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée » Capitaine LANFRANCHI, MALZAC, Madame Vve René HENRIC, COLONNA Henri, ROY Pierre, Madame Vve FILLEAU, EPRY Eugène, Colonel VALENTIN, LOUYS Maurice, SOULE).
- 1 lettre avec la mention « décédée » annonçant le décès de Madame PERIGOIS, veuve du Colonel décédé le 1^{er} Janvier 1969 ; la Section n'en avait pas été informée à ce jour.
- 62 lettres apportaient les excuses de camarades empêchés. Parmi ceux-ci, les Généraux HUBERT, BEAUPERE, FEAUGAS, de la RUELLE, de BUTLER, les Colonels BERDEGUER POUBLANC, CHAVIGNY, d'ELIS-SAGARAY, NIOX, FAGALDE, de la BAUME, BRION, BELMADANI, GASCOU, DELCROS, LE CORBEILLER, ADAM, MIRABEAU, PONSE et Madame FOURNIER-PANTALACCI... que les camarades non inscrits sur cette liste sachent que leurs noms ont été cités au cours de l'Assemblée, les motifs exposés, et que ceux qui ont eu le geste délicat de participer aux frais en ayant une pensée émue pour le Capitaine NAZE, trouvent dans ces lignes les remerciements de la Section !
- 95 camarades, épouses et une jeune fille assisteraient au repas-popote, tous n'étant pas encore arrivés en début de séance, En voici la liste établie sans souci de la hiérarchie, par ordre d'arrivée des lettres d'acceptation.

PRESENTS, PAR DEPARTEMENTS :

09 - HENRI, 16 - BRANGIER et Madame, 24 - LIMONSIS et Madame, Jean ALBEAT et Madame, 31 - HARMEL et Mademoiselle, WALLART, BORIUS et Madame, ROQUEJOFRE et Madame, OLIVE et Madame, ALBY et Madame, MARCHAND et Madame, CABASSY, AUCOIN, 33 - MARTIN R., ARZENOT et Madame, GIRAUD et Madame, MAIROT et Madame, MAURIAC Guy et Madame, SECRETAN Edouard, 40 - BODIN et Madame, Général d'Armée ALLARD et Madame, SERRES et Madame, LESBATS, FOURQUET, MANUS, 46 - Général MIQUEL et Madame, 47 - ZUSCHMIDT et Madame, GOUMY et Madame, 64 - SORE et Madame, JENNY et Madame, DAROLLES et Madame, ALLIN et Madame, Madame DUCRUÇQ, NIOX, Madame VASLIN, POINSOT et Madame, BERTOT et Madame, MASSON, EYHARTS et Madame, NOBLET, DESCHASEAUX, LHOSPIED et Madame, Général PARTIOT et Madame, de KERAUTEM et Madame, de MARIA et Madame, DURAND et Madame, AYMERIC et Madame, JACQUINET et Madame, Général BARROU et Madame, RENON et Madame, MERLET et Madame, GUYOMARD et Madame, PINOS et Madame, 65 - BONNOT, dit el « Hadj » BOURDIEU et Madame, 79 - GROBERT et Madame.

A signaler qu'au cours de l'année, la section a recruté 14 adhérents nouveau, dont les trois derniers sont en cours d'inscription, ALLIN (chef d'escala à Pau-Uzein), MERLET (Directeur du Centre Equestre de Pau), MAURIAC (ancien colon au Maroc, propriétaire en Gironde).

Après avoir rappelé l'activité croissante de la Sous-Section de Toulouse, le Président lance l'idée de la création d'une Sous-Section à Bordeaux et contacte à ce sujet, l'Intendant Militaire ARZENO et SECRETAN, Conseiller du Commerce de France en mission, qui tous deux ne sont pas opposés à être mis à caution. Merci d'avance !

**

Le choix pour les Assemblées Générales de la Section, du jour de leur tenue fait l'objet d'un court débat suivi d'un vote. On revient au dimanche, le samedi étant jour de « souk » en plusieurs endroits, et en particulier à Dax.

En ce qui concerne le repas popote annuel, le Président propose de renoncer au moins provisoirement, au repas formule banquet avec table officielle. La décision de le remplacer par un repas-campagnard est prise pour la prochaine Assemblée Générale, après un vote à l'unanimité moins une voix (celle de Jean-Albert, Périgourdin, affirmant qu'en Dordogne, on ne mange qu'assis à table !)

**

Le Colonel JENNY, sensibilisé par quelques épouses, pose le problème de la confection d'un foulard en soie 90 x 90 par la Maison L.R. 27, Bd. Malesherbes, Paris, comme en disposent certaines armes et unités. Un carton comprenant la reproduction de la Koumia, encadrée par les écussons des 4 G.T.M. et du G.T.M.E.O. pourrait être étudié par le Secrétaire Général de la Koumia. Le Président est chargé de contacter personnellement le Général TURNIER, à ce sujet. Il faudrait passer commande de 500 exemplaires à 145 F. l'un. Est-ce possible à l'échelon National ?

**

Il félicite ensuite personnellement les camarades qui ont assisté dans les Vosges, au titre de la Section, aux cérémonies des 15 et 16 Juin : JENNY et Madame, Cl. JACQUINET et Madame, GROBERT et Madame, Capitaine DUMOLLARD, BONNOT et Madame.

Pour finir, il évoque la possibilité pour la Section de se porter candidate à l'organisation au printemps 1976, de l'Assemblée Générale de la Koumia, avec comme ville PAU et son château. On pourrait y honorer dans un même temps, les Généraux POEYMIRAU et PARLANGE, le vieux « Père GARRY », et NAZE. Lourdes pourrait être envisagée, le 2^{me} jour pour une messe souvenir.

**

La parole est donnée, en fin de séance, à DAROLLES, qui en qualité de nouveau Trésorier présente le compte-rendu financier, au sujet duquel est posée, par certains camarades, la question de la participation du Secrétariat Général à notre budget. Le Président devant se rendre à Paris très prochainement, s'entretiendra de la question avec le Président TURNIER et son Secrétaire-Général.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 12 h. 45, les camarades étant invités à passer à la rotonde des Ambassadeurs pour y prendre l'apéritif avant de se mettre à table face aux Pyrénées qui paraissent à l'horizon.

**

Vers 13 h. 30, tout le monde était assis. Le Général MIQUEL présidait avec émotion et joie, le repas avec à ses côtés les Généraux ALLARD, BARROU, SORE, le Colonel GROBERT, M. RENON (ami des Goums), le Capitaine DURAND et leurs épouses, ainsi que M. le Conseiller de France SECRETAN.

Le déjeuner se déroulait dans une ambiance feutrée, recueillie et gaie à la fois.

Une tombola, fort bien dotée par des généreux donateurs permettant de faire une quinzaine d'heureux, tout en faisant œuvre « pie » était tirée au dessert.

A la demande du Général MIQUEL et sur les instances de ses camarades plus anciens, le Général SORE prononçait en fin de repas une courte allocution, suivie d'une minute de silence, en l'honneur des 4.300 Officiers, Sous-Officiers, Gradés et Hommes de troupe français et marocains, tués de 1908 à 1956, sur les divers théâtres d'opérations.

Il rappelait enfin, qu'à la dissolution des Goums, les effectifs étaient de 185 Officiers, 700 Sous-Officiers et 14.000 Goumiers.

NOUVELLES DES UNS ET DES AUTRES

Dans les Pyrénées-Atlantiques :

Mauvaises nouvelles concernant la santé de notre camarade le Cdt. THEBAULT, revenu aux Eaux-Chaudes après un long séjour en début d'année à Rochefort-sur-Mer, dont un mois d'hôpital militaire. Le Colonel et Madame JENNY sont allés le voir après son retour dans les Pyrénées. Malgré une paralysie du bras droit et des difficultés à tenir debout, garde un moral de fer.

On note le passage à St-Jean de Luz, pendant la saison, du Général et de Madame de la RUELLE, où ils possèdent une résidence secondaire aux « Flots Bleus ». Sont à ce titre, voisins du Colonel ALAIN de la BAUME et de Madame, amis des Goums.

Rencontré à plusieurs reprises, lors d'un séjour de trois semaines sur la Côte Basque, fin août, début septembre, le Colonel MARMARA et Madame avec trois de leurs filles et un jeune garçon ayant abandonné l'Ecole des Roches à Verneuil, pour quelques jours.

Le Colonel JENNY annonce en septembre une nouvelle adhésion, celle de Georges ALLIN, chef d'escale à Pau-Uzein.

En Gironde :

Le Chef d'escadron THET quitte le Sud-Ouest étant muté au groupement de gendarmerie des Côtes du Nord à St-Brieuc.

Grâce à JENNY et ALBY, adhésion de Guy MAURIAC, ancien cavalier, Sous-Lieutenant pendant la guerre au Goum de Commandement du XI^e Tabor. Habite à Balizac (33210).

Dans les Landes :

Retrouvé BECARD Robert, à Tethieu, près de St.-Paul-les-Dax, ancien spahi, a appartenu successivement au 48^e Goum, au 1^{er} Goum (Tindouf), 43^e (Taguelft), 45^e (Aknoul), au 8^e Tabor en Extrême-Orient de 1946 à 1956, comme Sous-Officier. En instance d'adhésion. A un fils Jean-François qui se prépare à la carrière militaire. Est actuellement au 6^e R.P.I. Ma à Mont-de-Marsan.

Le Capitaine FOURQUET, toujours à L'E.S.A.L.A.T. à Dax, prépare sa reconversion, en raison de son âge.

Du Lot-et-Garonne :

Longue lettre en Juillet de GOUY Robert, au retour d'un voyage à Marseille, où il est allé assister avec sa femme à quelques jours d'intervalle, au mariage de ses deux fils.

Dans les Deux-Sèvres :

Fin juin, début juillet, le Président de la Section a eu le plaisir :

— de retrouver BARREAU, ancien Sous-Officier du XI^e Tabor en Extrême-Orient, ayant participé à l'affaire de Cao-Bang (Octobre 1950), actuellement moniteur d'auto-école à Chef-Boutonne,

— de surprendre chez lui, GROLADE, célibataire endurci dans sa maison de Loize. A appartenu au 24^e Goum (Berkine), 25^e (Gouloumine), a servi à Imi N Tannot, Azilal, Ouarzazate ; démobilisé comme Adjudant-Chef en 1945 à Mechra Bel Ksiri,

— de déjeuner à Amailloux dont il est Maire, chez le Colonel BERDEGUER, ancien Cdt. du 1^{er} Tabor, après avoir été l'entraîneur de l'équipe de pentathlon (plusieurs fois championne de France) de ce Tabor à Azilal, sous les ordres du Chef de Bataillon BLANCKAERT.

— de visiter le musée de figurines (3.000), d'uniformes, de mannequins, grandeur nature, à Faye l'Abbesse du Colonel GROBERT, ancien instructeur de Sous-Officiers de Goums à Dar El Beida. Revenait avec Madame GROBERT du mariage d'une petite-fille à Baden-Baden. Est un fidèle de nos Assemblées annuelles.

En Vendée :

Lors d'un séjour aux environs de Fontenay-le-Comte, visite à Madame GRASSIN, veuve du Lieutenant tué en 1944 en Italie. Habite Luçon où elle exerce des fonctions de surveillante à St.-Ursule, pensionnat ouvert par Madame de Maintenon.

CARNET DE LA SECTION :

Naissances :

- Laurent RIBEROLLES, 6^e petit-enfant du Général SORE et de Madame, à Saint-Jean de Luz (64), le 9 septembre
Félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Mariages :

- Michel NAZE, fils du Capitaine et de Madame NAZE, avec Mademoiselle Nicole LACAU, à Coarraze-Nay, le 19 Août.
La section était représentée par les Colonels JENNY et JACQUINET, notre camarade ZUSCHMIDT et leurs épouses..
- Anne-Marie FAGALDE, fille du Lt.-Colonel honoraire de Cavalerie FAGALDE et de Madame, avec Monsieur Christian THIBIERGE, Ingénieur E.S.E. à St.-Pierre D'Irube (64) le 14 Septembre.
Le Général et Madame SORE, présents à la cérémonie religieuse et au lunch servi à « Oyharzabal » apportaient aux parents et aux heureux époux les vœux de la Section.

Le Président était tout heureux de retrouver un de ses condisciples du collège de Betharram (64), des années 1913-18, en la personne d'AMAURY de BIGAULT de CAZENOVE, ex-Directeur de Banque au Maroc, père de notre camarade le Lieutenant de CAZENOVE du XI^e Tabor, tué lors de l'affaire de la Colonne LEPAGE, en Extrême-Orient et beau-père du Général BAUDOIN, ancien Président de la Commission Armée Jeunesse, ancien Officier d'A.I. blessé grièvement en Extrême-Orient, alors qu'il venait de débarquer avec le 9^e Tabor dans la Rue Sans Joie !

Décès :

- Madame Raymond GEY nous fait part, le 6 Septembre du décès de son mari le 19 Avril après une longue maladie.
Nous la prions d'accepter nos respectueuses et vives condoléances, regrettant qu'aucun camarade de Villeneuve-sur-Lot n'ait informé la Section de ce décès.

Le bulletin N° 58 de Juillet nous apprenait en dernière minute le décès à Bordeaux le 20 Juin dernier, du Lieutenant NASSIET, âgé de 69 ans, le Lieutenant NASSIET avait appartenu à peine quelques mois, au 26^e Goum en 1928, sa carrière se déroulant aux Tirailleurs Marocains, en particulier au 2^m RTM de Marrakech où il avait brillamment assuré par la suite la gérance du Dar El Askri. Originaire de Tarsacq, proche de Pau il a été inhumé à Artix dans l'intimité familiale en présence de M. et Madame DAROLLES ainsi que de Madame NAZE, représentant la Koumia.

A la messe dite à Pau le 5 Juillet, les Colonels JENNY et JACQUINET entourés de nombreux amis goumiers exprimaient à sa veuve les condoléances et la sympathie de notre association.

NASSIET était chevalier de la Légion d'Honneur, médaillé militaire, décoré de la Croix de Guerre des T.O.E. et de nombreuses décorations françaises et étrangères, dont le Ouissam Alaouite, comme officier.

Au dernier moment, nous apprenons le décès de Madame PERIGOIS, veuve du Colonel décédé le 1^o Janvier 1969.

Remises de Décorations :

Notre camarade le Capitaine de réserve Jean Baptiste EYHARTS, Maire-Adjoint d'Arcangues a reçu le 13 Juillet des mains du Général SORE, la rosette d'officier de la Légion d'Honneur, récompensant une magnifique carrière de plus de 27 ans de Service aux Tirailleurs Marocains, aux Goums et aux Compagnies Nomades d'Algérie, au cours desquels il fut cité neuf fois.

Assistaient à la cérémonie autour de Guy PETIT, Sénateur-Maire de Biarritz qui reçut si bien la Koumia dans sa ville en Avril 1971, et M. VIALAR, Maire d'Arcangues, de nombreuses autorités civiles et militaires, parmi lesquelles le Colonel CORCOSTEGUY, délégué militaire départemental, au milieu d'un concours important de délégations d'anciens combattants et d'une nombreuse assistance d'amis et d'administrés.

Outre le Général SORE et Madame, étaient présents au titre de la Koumia à la cérémonie et au vin d'Honneur servi dans le ravissant théâtre de la petite cité basque, le Général PARTIOT, le Colonel JENNY et Madame, son fils Bernard et Madame, MANUS, de MARIA SANTIAGO et Madame...

Le 21 Septembre dans sa propriété d'Eki-Begui, à Halsou (64), le Colonel (C.R.) AUBOIN recevait, dans l'intimité, des mains de son dernier Chef dans l'Armée à Bordeaux, le Général de ROQUEMAUREL, la cravate de Commandeur de la Légion d'Honneur.

Assistaient à cette cérémonie, au titre de la Koumia, les Généraux PARTIOT et SORE avec leurs épouses.

Le Colonel AUBOIN, père d'une belle famille de cinq enfants, a servi de nombreuses années aux A.I. du Maroc et en particulier dans la région d'Agadir à Inezgane (1951).

La section compte sur son adhésion à la Koumia.

Une fois encore, toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires et à leurs familles.

REUNIONS DE BUREAU :

Réunion du 22 Juin à URRUGNE (64) :

C'est à la demande d'HOSTEIN qu'avait été décidée en Avril la réunion du Bureau à la « Bergerie », en plein bled, entre Behobie et Urrugne où un méchoui devait être servi aux camarades présents, après la réunion.

L'attrait du menu où la dorade grillée au feu de bois précédait le méchoui basque « asado », accompagné d'haricots blancs nouveaux élevés dans le maïs, de sangria... de fromage du pays, la beauté du site, avaient attiré 36 convives, sous la présidence du Général BARROU venu tout exprès de Pau avec son épouse.

Prenaient part au repas dans une atmosphère de camaraderie et de gaieté très vite atteinte, le Cdt. et Madame AYMERIC, le Dr. CAZAUGADE et Madame, Bernard JENNY et Madame, de MARIA et Madame, LECUYER, Madame et un ménage ami, ROUGEUX avec son fils Christian, le Capitaine FOURQUET, le Cdt. BODIN (ami des Goums) et Madame, ABAD et deux ménages amis de

Bougie (les KILLIAN et les MAUREL), le Colonel de KERAUTEM et Madame, le Général SORE et Madame, le Cdt. BUAN, le Cdt. FELTMANN, le Capitaine HOSTEIN, EYHARTS et Madame, MANUS, VINSON.

S'étaient excusés : Madame NAZE, Madame RENEVIER, le Dr. LABADAN, M. l'Ambassadeur PONS, Jean-Louis ROUSSEL, DUSSAUCY, le Colonel FAGALDE, le Cdt. BERTOT, les Colonels JACQUINET et JENNY dans les Vosges, LHOSPIED, DAROLLES, GRECIET et RODRIGUEZ.

Pas de table officielle, pas de protocole, une ambiance de tonnerre !

Prochaine réunion : le dimanche 8 Décembre au Casino Municipal de Biarritz, à 10 h. 30.

9^{me} ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION :

Est prévue, en principe pour DIMANCHE 5 OCTOBRE 1975 dans la banlieue bordelaise.



MARSEILLE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU 2^{me} TRIMESTRE 1974

Au cours du 2^e trimestre 1974, la Koumia a été représentée à différentes manifestations notamment le 6 avril où le Président de la section de Marseille a assisté à un office célébré le 6 avril dans la Cathédrale de la Major à Marseille à la mémoire du Président POMPIDOU.

Le 12 Mai, le Colonel RIAUCOU assisté du Camarade BUSSI, porteur du fanion de la section participe à une remise de gerbe à la stèle du Maréchal de LATTRE de TASSIGNY avec les anciens de Rhin-et-Danube.

Le 17 Mai, le Chef d'Escadrons CHOLLET représente la Koumia à la fête de l'Ecole d'Application de l'Infanterie à Montpellier. Le Commandant CHOLLET a fait part de son regret de n'avoir pu constater la présence à ces cérémonies du drapeau des Goums dont le mauvais état ne permettait pas le déplacement non plus que les drapeaux des 2^e et 5^e R.T.M.

Le 15 Juin un déjeuner réunissait au Cercle de l'Armée de l'Air à Apt une quarantaine de membres de la Koumia de Marseille. Cette réunion prévue depuis longtemps n'avait pu être reportée, la date du 15 Juin ayant été arrêtée et se trouvant la seule disponible pendant cette période. Malheureusement elle coïncidait avec l'Assemblée Générale de la Koumia dans les Vosges. Etaient présents à ces agapes les camarades suivants : BEDET et Madame, Lt.-Colonel BRIAN accompagné de sa fille et du Colonel GRUYER et Madame, nouveaux venus dans la section, CARON et Madame, CHOLLET et Madame, DAVID et Madame, Colonel DELHUMEAU, DESBOSSE et Madame, DESVALLES et Madame, DUBUS et Madame, Madame GARRET, GOULE et Madame, Lt.-Colonel HOOK, LAVOIGNAT et Madame, LEGER et Madame, Colonel MARTIN et Madame, MERLIN et Madame, PARA et Madame, RE, Colonel RIAUCOU et Madame.

De nombreux camarades dans l'impossibilité de se joindre à nous s'étaient excusés de leur absence. Ils sont cités ci-après : Madame DELORME, LABBAT, Colonel BRION, Général WARTEL, RIGAUD, BONACHERA, Madame REY, BEUVELET, Docteur LEGER, Colonel MONTJEAN, DESIDERI, DELAFON, FILHOL,

VITU, DEMAS-FORT (maintenant à Bergerac), Docteur BRINES, FRANSCECHI, Colonel RUEL (assistait à l'Assemblée Générale) FOURNIER, BADIE, LOHRO, SARRAZIN (assistait à l'Assemblée générale), NEIGEL, DARMON, JULIEN, ASTIER, GILLES, PERRY, Madame COUDRY, Colonel VERLET, Colonel TIVOLLE, LAROUSSE (assistait à l'Assemblée Générale), COUFFRANT, DUHOO, Colonel HONORE, BUSI, Colonel LANCRENON.

Au dessert le Président présentait aux assistants le Colonel et Madame GRUYER, ancien des A.I., venant de Strasbourg et affecté comme Directeur Adjoint à la Direction régionale du Recrutement, caserne du Muy à Marseille.

Il souhaitait également un prompt rétablissement à Madame GRUYER qui avait été victime, avant le repas, d'un accident de circulation sur le marché d'Apt heureusement sans trop de gravité.

Au cours de ce 2^e trimestre la vie de la section a été marquée par les événements relatés ci-dessous :

NAISSANCE :

Le Chef d'escadrons CHOLLET a fait part de la naissance le 1^{er} avril de son petit-fils FABRICE au foyer de sa fille. Le commandant CHOLLET a été félicité comme il se doit pour cet heureux événement.

DECES :

Le Colonel et Madame RIAUCOU ont assisté aux obsèques de Madame NICOLET, veuve du Colonel NICOLET, le 23 avril à St-Remy de Provence. Le Colonel LANCRENON, camarade de promotion du Colonel NICOLET et Madame, assistaient également à ces obsèques.

Le Colonel GEORGES, ancien des A.I. et des Affaires Algériennes a fait part du décès de son épouse, survenu le 12 Mai à Vence.

NOUVEAUX VENUS DANS LA SECTION :

Outre le Colonel GRUYER, déjà cité, la section de Marseille a vu grossir ses rangs par l'adhésion de Madame DELORME, veuve d'un ancien contrôleur civil du Maroc et par celle du Camarade DESVALLES, demeurant, rue du 24 Février à Lodève (34700).

Comme tous les ans pendant la période de vacances la section de Marseille se met en veilleuse pendant le 3^e trimestre et ne reprendra ses activités qu'au cours du 4^e trimestre.



ACTIVITÉS DU 4^{me} TRIMESTRE 1974

Aucune réunion de la section n'avait eu lieu depuis le 15 Juin ; il convenait donc de relancer les camarades et de reprendre les contacts interrompus pendant l'été.

Dans ce but un appel a été lancé aux camarades et une réunion a été mise sur pied pour le Dimanche 10 Novembre 1974. Malgré les difficultés dues à la grève des P.T.T. et grâce à de nombreux coups de téléphone, 59 personnes se sont trouvées à ce rendez-vous. Leur liste figure en bas de cet article.

La journée a commencé par une visite au Musée du Château de l'Emperi à Salon. Beaucoup de camarades ignoraient l'existence de ce Musée installé dans un vieux château des 13^e et 15^e siècles et qui présente de remarquables collections d'uniformes militaires (en particulier du 1^{er} et du second Empire) ainsi que d'armes anciennes, le tout mis en valeur avec beaucoup de goût. Cette visite a beaucoup intéressé les visiteurs.

A l'issue de cette visite, terminée aux environs de midi, tout le monde se retrouvait à l'Auberge des Eyssauts à Grans, petit village situé à environ 7 kms au sud de Salon.

Avant de commencer le repas, le Président de la section demandait aux assistants d'observer une minute de silence (le 11 novembre tombant le lendemain) à la mémoire des combattants morts au cours des différentes campagnes en ayant une pensée plus particulière pour les Officiers, Sous-Officiers, Gradés et Goumiers marocains tombés sur les divers théâtres d'opérations.

Le Colonel RIAUCOU faisait également part du départ prochain du dévoué secrétaire de la section, le Commandant DESBROSSE, pour la Nouvelle Calédonie où il va retrouver une partie de sa famille et, au nom de tous souhaitait à DESBROSSE et à son épouse un heureux voyage et un séjour agréable dans ces terres lointaines. Il rappelait également que durant l'absence de DESBROSSE les fonctions de secrétaire seront assurées par le Commandant FILHOL.

Le Colonel RIAUCOU déplorait une fois de plus que de trop nombreux camarades ne répondent JAMAIS, même négativement, aux invitations qui leur sont adressées. Devant cette désinvolture, et aussi en raison de l'augmentation des frais d'affranchissement du courrier, il est décidé de ne plus leur envoyer de convocations à l'avenir.

La lettre de l'Association des Officiers de réserve de Grenoble, relative à la mise sur pied d'un voyage au Maroc en Mai 1975 était mise en circulation mais il ne semble pas que ce projet ait rencontré beaucoup de succès, les camarades hésitant devant le prix de ce voyage et surtout devant le fait que le séjour au Maroc était beaucoup trop court.

Chacun put ensuite faire honneur au menu soigné qui avait été préparé par l'Hôtelier et évoquer avec ses voisins des souvenirs Marocains où même des souvenirs des précédentes vacances.

La réunion prenait fin vers 17 heures après la promesse de se retrouver au cours du premier trimestre 1975.

Liste des participants à la réunion du 10 novembre à Salon et Grans :

(cités dans l'ordre de réception de leur acceptation)

Colonel MONTJEAN et Madame, Colonel BRION, Madame GARRET, Colonel MARTIN et sa famille, Colonel LANCRENON et Madame, CARON et Madame, Commandant FILHOL et Madame, Madame COURDY, Lt.-Colonel DESIDERI et Madame avec un couple d'amis, Colonel RIAUCOU et Madame, Commandant DESBROSSE et Madame, Colonel DELHUMEAU, Madame la Générale GAUTIER, Commandant MERLIN et Madame, Commandant LAVOIGNAT et Madame, Commandant NEIGEL et Madame, Colonel VERLET et Madame, Docteur SAVIN et Madame, FRANCESCHI et Madame avec quatre personnes, Colonel GRUYER et Madame, LABBAT et Madame avec ses enfants, BUSI et Madame avec ses enfants, Commandant LEGER et Madame, Colonel DAVID et Madame, GIANNINELLI et Madame, BEDET et Madame, RE et Madame, Colonel REYMOND et Madame, GOULE et Madame.

Le Lt.-Colonel HOOCK, qui s'était fait inscrire, a dû se désister au dernier moment pour raisons de santé, (il est actuellement à l'Hôpital militaire Laveran à Marseille, où le Président de la section lui a rendu visite.

Liste des camarades qui se sont excusés de ne pouvoir assister à la réunion

TERUEL, Madame BOREL, DELAFONT, FOUCAUD, Général WARTEL, FERRE, BETHOUART, PERRY, GADEL, LOIRY, Madame SIRVENT, TOUSSAINT, CHAUVON, Professeur CHEVROT, RAVAL, BUSAC, BEAU, BARBAIZE, CHOLLET, Docteur LEGER, BOIVIN, PARA, LEROUX, BRIAN, BERA, HUBERT, LAROUSSE, RUEL, Docteur DORCHE, BURAVANT, BONACHERA, FOURNIER, DEBRIL-LOISEAU, FOUQUART, Madame REY, Madame LAROYENNE, Madame ENDERLIN, IRIART, HUTINEL, Docteur BRINES.

Carnet des Goums et des A.I.

NAISSANCES :

Avec beaucoup de retard, le Commandant Jean ROUSSEAU nous fait part de la naissance de :

VERONIQUE, le 30 Octobre 1969 au foyer de son fils Jean-François, (né à Anzi),

MARIE-LAURE et SYLVAIN, nés le 28 Juillet 1973 au foyer de sa fille Jehanne (nés à Taroudant),

JEAN-PHILIPPE, né le 5 Octobre 1973 au foyer de son fils Xavier (né à Taghziert),

FRANÇOIS, né le 10 Mai 1974 au foyer de sa fille Brigitte (née à Taroudant)

BENEDICTE, née le 30 Juin 1974 au foyer de sa fille Marie-Lys.

Monsieur et Madame René COGNOT nous ont annoncé la naissance de leur troisième petits-fils XAVIER-BERTRAND, le 5 Août 1974 au foyer de leur fils François.

Le Commandant et Madame BUAT-MENARD sont heureux de faire part de la naissance de leur cinquième petit-fils CORENTIN au foyer de Nicolas BUAT-MENARD à Colmar, e 24 Octobre 1974.

Nous adressons tous nos compliments aux heureux grands parents.

MARIAGES :

La Koumia est heureuse de faire part des récents mariages :

- Mademoiselle Martine HULIN, fille du Lieutenant HULIN mort pour la France au Maroc en 1955, avec Monsieur Olivier LECLERC, célébré le 13 Juillet 1974 à Rochefort-sur-Loire.
- Mademoiselle Béatrice d'ESTREUX de BEAUGRENIER, fille du Colonel Emmanuel d'ESTREUX de BEAUGRENIER et petite fille du Général de LOUSTAL avec le Baron Olivier le CLERC, à Payzac (Dordogne), le 28 Septembre 1974..
- Monsieur Michel PASQUIER, fils du Chef de Bataillon André PASQUIER, avec Mademoiselle Danielle SARDOU, à Tours, le 19 Octobre 1974,

La Koumia est heureuse de présenter ses félicitations aux parents et adresse ses vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DECES :

Le Président FEUILLARD, nous a fait part du décès de M. Jean-Claude LOMBARD, décédé brutalement à l'âge de 26 ans.

Il était le fils de notre camarade Emile LOMBARD.

FEUILLARD, représente la Koumia aux obsèques.

Le Chef d'Escadrons Guy BERTOT nous a fait part du décès de Madame Gaston BERTOT, sa mère, le 9 Décembre 1974.

Elle était la Veuve du Colonel Gaston BERTOT que les anciens des A.I. du Maroc ont bien connu.

PROMOTIONS DANS LA LEGION D'HONNEUR

- A la dignité de Grand Officier :
le Général Claude de LA RUELLE
- Au grade d'Officier :
le Capitaine Gérard de CHAUNAC-LANZAC
- Au grade de Chevalier :
Mademoiselle France GEORGES

Les vives félicitations de a Koumia aux nouveaux promus.

Le Général de LA RUELLE a suivi le cours des A.I. à Rabat en 1933-34 et il servit aux A.I. jusqu'à la guerre. Il était au régiment de Tirailleurs, lorsqu'il fut grièvement blessé en Italie, en 1944, Il termina sa carrière active comme attaché militaire à Moscou.

Notre ami de CHAUNAC-LANZAC est un membre actif du Conseil d'Administration de la Koumia. Ancien de la 2° D.B. il a été promu à l'occasion du 30° anniversaire de la libération de Paris.

Les Anciens des G.T.M. se souviennent de Mademoiselle France GEORGES qui était assistante sociale principale au commandement des Goums pendant la guerre. Elle est depuis 13 ans la dévouée secrétaire de l'association des anciens du C.E.F.I.

RECHERCHE D'ADRESSES :

Les bulletins envoyés aux adresses suivantes nous sont revenus.

Nous remercions les adhérents de la Koumia susceptibles de nous fournir les nouvelles adresses de ces camarades afin que nous puissions leur faire parvenir nos bulletins.

- Général ALIX, 22 rue de la Muette - 78600 Maisons Laffitte.
- Colonel BAUDOT, Cdt. le groupement administratif des personnels isolés 92500 Rueil-Malmaison.
- M. BOURRIAU Yves, 1, avenue Thiriou à Nantes.
- M. CATUSSIE Serge, les Palmiers, rue Estanquet - 64 Bayonne.
- M. et Madame DARMON Chantebrise, villa N° 3 rue du Sergent Meinnasier - Les Angles 30400 (Gard).
Revenu également à : 95 Clot Bey - 13008 Marseille
- M. DELMAS-FORT, 2B. Allée du Vaccarès - 13300 Salon de Provence
- M. R. DUPRE, 14, place Vauban - La Loupe (Eure et Loire).
- M. GIANNINELLI, 116, rue de la République - 13 Marseille.
- M. MALZAC, 19 chemin de Logey - 33 Merignac.
- M. PAYET, Birac-sur-Trec - 47 par Marmande
- M. Michel PERLET, 7, rue Portasse - Marmande.
- Capitaine PERROT, 2, rue de Castagne - 20 Bastia
- Lt.-Colonel POLBLANC, 43° R.I. (La Citadelle) - Lille
- M. ROMANI, 19, rue Prosper Mérimée - 67 Strasbourg-Meinau
- M. RUBIO, Le Guadaleo, 24, rue Fort Lacroix - 20200 Bastia.
- M. A. TOURNIER, 21 avenue Rochambeau à Grenoble.
- M. WAVELET, 153, rue des Clos - 50 Saint Lô.
- Madame ABESCAT, 45, rue du Château Vert à Valence.
- Comtesse de CARMOY, 125, avenue de Versailles - Paris 16°.
- Madame DENOUEL, 126, rue des Ruffins - 93100 Montreuil-sous-Bois
- Madame GUIDON, Les Tourelles, Pavillon 43, route de Nice - Aix.
- Madame LACANE, Les Plantiers - 84 Velleron.
- Madame LEPERE, 60, rue St. Fuscien à Amiens.
- Madame LITAS, S.C.I. Les Pins, 51, Rte de Grasse 06 Cagnes-sur-Mer.

CHANGEMENTS D'ADRESSE :

- M. Edmond CHABAUTY - C.E.G. Hinzal
56190 MUZILLAC

NOUVELLES DES UNS ET DES AUTRES

Le Colonel LE DIBERDER a été promu Général de Brigade et il commande actuellement l'Ecole des Sous-Officiers d'Issoire (Puy-de-Dôme) Ancien des A.I. et commandant le 22° Goum du 17° Tabor en Indochine, frère de Madame BLANCKAERT et fils du Général LE DIBERDER que les anciens du Maroc ont bien connu.

Il est donc des nôtres à bien des titres et la Koumia lui adresse ses vives et cordiales félicitations. En échange de quoi elle espère le compter en 1975 parmi ses membres actifs et qu'il nous fera le plaisir d'être à notre rassemblement de Montsoreau le 31 Mai prochain.

Du Colonel Yves SALKIN, qui a quitté l'Ecole de Cavalerie de Saumur pour le poste d'attaché militaire à Mexico (son adresse « valise »: Courriers extérieurs, 14, rue Saint-Dominique - 75997 PARIS) :

« Ma femme et moi avons été très bien accueillis tant par les personnels de l'Ambassade que par les membres de la colonie française de Mexico. Nous avons eu l'occasion de parler du Maroc, soit avec des anciens goumiers (Cdt. MIRA, Vice-Consul, M. REGEARD, Intendant, muté depuis un mois en Uruguay), soit avec d'anciens contrôleurs civils comme M. JANSON, notre Conseiller commercial, soit avec notre Premier Conseiller Monsieur André LE GUEN, beau-frère du Colonel Guy BAUDOT (ancien chef de poste de Bou-Mia), soit avec des fonctionnaires originaires du Maroc, comme M. PEREZ, comptable du Consulat. Mon métier est très intéressant. Il me donne l'occasion de voyager dans ce pays merveilleux qu'est le Mexique, mais aussi dans les pays où je suis accrédité, Cuba et les cinq états d'Amérique Centrale : Costa-Rica, Nicaragua, El Salvador, Honduras et Guatémala.

L'Association des Attachés Militaires locale est très active et organise des réunions fort sympathiques.

En vous demandant de transmettre mon bon souvenir aux membres du bureau, je vous prie d'agréer, etc... »

Faites vos commandes de

CARTES, BROCHURES, INSIGNES

vendus au bénéfice de l'ENTRAIDE - KOUMIA

- | | | |
|--------------------------|--|--------|
| <input type="checkbox"/> | Insigne Koumia petit modèle, broche ou boutonnière | 3,00 F |
| <input type="checkbox"/> | Insigne Koumia grand modèle | 5,00 F |
| <input type="checkbox"/> | Porte Clés Koumia | 5,00 F |
| <input type="checkbox"/> | « Prière » pour nos frères Goumiers | 2,00 F |
| <input type="checkbox"/> | Historique des goums (période 1939-1942) | 3,00 F |
| <input type="checkbox"/> | « Historama » : Les Goums Marocains | 3,00 F |
| <input type="checkbox"/> | Le Général PARLANGE (brochure) | 5,00 F |
| <input type="checkbox"/> | Le Général MASSIET du BIEST (brochure) | 5,00 F |
| <input type="checkbox"/> | Carte postale en couleurs, insignes des goums et GTM | 1,50 F |

Paiement de préférence par virement au C.C.P. de la Koumia, N° 8813-50, PARIS, en indiquant la commande en détail dans la partie réservée à la correspondance pou simplifier le travail de notre secrétaire.

Merci d'avance.

MONTSOUREAU

Un don magnifique :

LE BUSTE DU MARÉCHAL LYAUTEY

par le sculpteur François COGNE

Monsieur Jacques de FOUCHIER, Président de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a généreusement offert à la Koumia pour le musée des Goums à Montsoreau, le buste du Maréchal LYAUTEY, œuvre du sculpteur François COGNE

C'est un don véritablement magnifique : buste en pierre de 57 cm. de haut, signé d'un artiste qui obtint les plus hautes récompenses et auquel furent commandés de nombreux bustes officiels, Clémenceau, Foch, Lyautey, Cardinal Verdier, Louis Barthou, etc... On lui doit aussi la célèbre statue de Clémenceau du Rond Point des Champs Elysées. Ce buste est donc de loin la plus belle œuvre d'art dont notre musée pourra s'enorgueillir.

Mais ce qui rend le geste du donateur encore plus émouvant pour nous, c'est l'esprit dans lequel il a été accompli.

Voici la lettre de Monsieur de FOUCHIER en date du 7 Novembre 1974, adressée au Président de la Koumia :

« En cette année du trentième anniversaire de la bataille du Garigliano, j'ai eu l'occasion de revoir des anciens combattants du Corps Expéditionnaire Français en Italie qui m'ont rappelé l'œuvre que vous poursuiviez à « La Koumia » pour préserver de l'oubli la mémoire des goums marocains et du Corps des Affaires Indigènes.

Vous avez notamment réuni au Château de Montsoreau des souvenirs dont certains sont particulièrement émouvants, de ces unités marocaines de l'Armée Française, de leurs combats ainsi que des victoires qu'elles ont remportées et j'ai pensé que dans la salle consacrée au Maréchal LYAUTEY, un buste de lui en pierre, par le sculpteur François COGNE, pouvait avoir sa place.

Je vous prie de trouver la photocopie de ce buste et s'il vous agréé, je le ferai transporter à Montsoreau.

« Veuillez agréer, mon Général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

Le Général GUILLAUME a répondu personnellement à Monsieur de FOUCHIER et le Général TURNIER lui a rendu visite le 18 Décembre pour lui exprimer la reconnaissance de tous les anciens des Goums et ds A.I. du Maroc.

Nous espérons que ce buste du Maréchal LYAUTEY pourra être en place à Montsoreau pour notre rassemblement du 31 Mai et que nous pourrons lui trouver un socle digne de lui.

VISITE DU MUSÉE DES GOUMS A MONTSOREAU

Disposition en faveur des membres de la Koumia

La visite guidée du Musée des Goums est trop courte pour que les anciens du Maroc puissent y retrouver tous les souvenirs qui les intéressent.

Les membres de la Koumia ou Amis des Goums auront la possibilité de prolonger leur visite en remettant au gardien le billet ci-dessous après l'avoir rempli lisiblement.

AUTORISATION

Délivrée à M.
membre de la Koumia, ou Amis des Goums, pour visite prolongée du Musée des Goums à Montsoreau.

La présente autorisation doit être remise au gardien.

Elle ne dispense pas du droit d'entrée. Elle n'est valable que pour l'année 1975.

Le Président de la Koumia

Le Souvenir du Maréchal de LATTRE et du Maréchal JUIN

Comme chaque année au mois de Janvier, ces deux anniversaires seront marqués par des cérémonies dont voici les dates :

Pour le Maréchal de LATTRE :

— Dimanche 5 Janvier 1975, en l'Eglise de Mouilleron en Pareds (Vendée) messe à 11 h. 15 en présence de Madame la Maréchale de LATTRE et des délégations et personnalités.

— Samedi 11 Janvier 1975, à 18 h. 30 à l'Arc de Triomphe rassemblement des « Rhin-et-Danube » qui auront l'Honneur de raviver la flamme.

— Dimanche 12 Janvier 1975, à 11 h. 30 en l'Eglise Saint-Louis des Invalides messe solennelle.

Pour le Maréchal JUIN :

... **Dimanche 26 Janvier 1975, à 10 h. 30 en l'Eglise Saint-Louis des Invalides,** messe solennelle.

La Koumia sera représentée par son fanion et une délégation aux cérémonies prévues à Paris les 11, 12 et 26 Janvier.

Pour la cérémonie du 5 Janvier en Vendée, nous souhaitons vivement que le présent bulletin parvienne à temps à nos camarades de l'Ouest afin que quelques uns d'entre eux puissent représenter la Koumia à Mouilleron en Pareds. Ils sont priés de nous en informer ensuite.

La Koumia recherche un archiviste temporaire

De nombreux dossiers qui ont, en leur temps, intéressé la Koumia, sont actuellement clos et encombrant le bureau déjà exigü que nous loue « Rhin et Danube » au 20 rue Eugène Flachat.

Certains documents seraient cependant à conserver pour l'histoire de notre association.

Le tri de ces archives représente un assez gros travail qui ne peut être assuré actuellement par le bureau de la Koumia.

C'est pourquoi il est demandé un « volontaire » pour ce travail, bénévole certes, mais intéressant et très utile et demandant une bonne connaissance du passé des Goums et de la Koumia.

Ce travail pourrait être fait soit au bureau de la Koumia, soit à domicile.

Les noms des candidats éventuels seraient à adresser au Secrétaire Général qui les remercie par avance.

CROISIÈRE DU "RENAISSANCE"

aux Baléares et au Maroc du 10 au 16 Mai 1975

Notre Président a reçu la lettre suivante de l'Association des Officiers de réserve de Grenoble (Cercle militaire, Place de Verdun, GRENOBLE (Isère).

« Notre association a participé avec vous, en mai 1974 au pèlerinage « Sur les traces de l'Armée d'Afrique » (1).

Beaucoup d'Officiers ont apprécié la formule, l'organisation et l'organisateur. Ils ont exprimé le désir de renouer ces liens d'amitié fraternelle que la fin des combats a souvent distendus.

C'est pour répondre à ces vœux que notre camarade BAJOLLE a mis sur pied le programme de la croisière 1975 »

Signé A. BONVILLAIN
Chef d'Escadons (C.R.)

(1) Voir bulletin Koumia N° 58 de Juillet 1974.

Voici le programme résumé de cette croisière du « Renaissance ».

- Samedi 10 Mai 1975 : « Renaissance » part de Toulon à 15 heures.
- Dimanche 11 Mai 1975 : Escale à Ibiza (iles Baléares) de 12 à 17 h.
- Lundi 12 Mai 1975 : Escale à Gibraltar de 15 à 20 h. avec visite du ROCK et réception par l'Amirauté Britannique,
- Mardi 13 Mai 1975 : Escale à Casablanca de 8 à 24 h. avec excursion à Marrakech par avion spécial : visite, réception par les Autorités Marocaines, fantasia diffa, etc.,...
- Mercredi et Jeudi 14 et 15 Mai 1975 : Journées en mer, tournois sportifs, conférences-débats, soirée costumée : « C'est nous les Africains », soirée de gala de l'au Revoir,
- Vendredi 16 Mai 1975 : Arrivée à Cannes à 10 h. (transfert gratuit par car à Toulon des passagers ayant laissé leur voiture dans ce port).

Trois préoccupations essentielles ont guidé le choix de cet itinéraire :

- Offrir une croisière courte, adaptée aux vacances de printemps,
- Voir ou revoir le Maroc, si cher au cœur de nombreux Français et si attachant sur le plan touristique,
- Permettre en ne multipliant pas les escales, de jouir au maximum des installations de « Renaissance » et de prendre le temps de se retrouver et de se mieux connaître.

Pour ce faire, il faut donc affrêter entièrement « Renaissance », mais en raison des importants engagements financiers que cette opération nécessite, il est nécessaire de s'assurer que ce projet intéresse un maximum de participants.

Quant aux prix, ils seront bien sûr plus élevés que cette année, mais sauf accroissement de l'inflation ou nouvelles hausses de carburant, les prix devraient être de cet ordre : de 1 500 F à 3 000 F suivant l'installation choisie, le prix moyen par personne s'établissant autour de 2 200 F.

QUESTIONNAIRE

(à retourner dès réception à l'Agence ALPES RIVIERA, 6, place Grenette
38000 - GRENOBLE)

M. - (NOM - PRENOM) :

ADRESSE : Code Postal :

(Facultatif) Grade : Association :

Fonction : Profession :

Désire réserver, en option jusqu'au 30 septembre 1974
cabine(s) à 1-2-3-4 lit(s) en catégorie standard - supérieure - luxe (1) pour la
croisière « RENAISSANCE » du 10 au 16 mai 1975.

le

Signature :

Avis très important

L'Assemblée Générale 1975 aura lieu à

MONTMOREAU

le Samedi 31 Mai

Tous renseignements seront donnés dans le prochain bulletin.

Avis important

COTISATIONS

Réuni le 19 Novembre 1974 sous la présidence du Général TURNIER, le Conseil d'Administration de la Koumia a examiné la question de l'augmentation du taux de la cotisation, inchangé depuis plus de 10 ans malgré la constante augmentation des charges et frais.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité de ses membres présents de porter le taux de la cotisation annuelle de 5 F à 10 F, conformément au vote de l'Assemblée Générale du 19 Mai 1974 autorisant le Conseil d'Administration à prendre cette décision s'il le jugeait nécessaire.

En conséquence, pour l'année 1975, les membres de la Koumia devront payer :

- 10 Francs de cotisation
- 20 Francs pour l'abonnement au bulletin

soit 30 Francs au total. Mais cette somme constitue un minimum vital à cause des mauvais payeurs et les dons, même les plus petits, sont reçus avec autant de satisfaction que de reconnaissance.

Nous remercions les adhérents dont les noms suivent, qui au cours de cette seconde moitié de l'année 1974 ont réglé largement leur cotisation :

MM. BURAVANT, CHARTIER, de CROUTTE, LOUBES, MOREAU de BELLAING, NAUD, NICOLAS, PENTAGAINE, PINTA, PONCEAU, RICHARD, ROBERT, de SEZE, SILVESTRE, Madame de SPARRE, SURMELY, Général THEN, TROYES, VAUGIEN, Mesdames de CADOU DAL, CHRETIEN, CHRISTIAN, HUNCK de BOXTEL, ROUSTAN.

Lois et Décrets

INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES

Le Médecin Général CURVEILLE, Médecin-Chef de l'Institution Nationale des Invalides signale que son service relève directement du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

« Sa composition propre, au plan de l'organisation médicale et des particularités administratives est fixée par le Ministre et comporte :

- Un centre pensionnaires
- Un centre médico-chirurgical »

Le centre médico-chirurgical fonctionne au 4 boulevard des Invalides et est ouvert à tous les anciens combattants titulaires de la Carte du Combattant, qu'ils soient pensionnés ou non.

- POLYCLINIQUE** : Consultations de Rhumatologie, Cardiologie, otorhinolaryngologie, ophtalmologies, neuro-psychiatrie, médecine générale, chirurgie réparatrice et de la douleur.

Toutes ses consultations doivent sauf urgence absolue faire l'objet d'une demande préalable de rendez-vous par téléphone : **551-78-60 poste 377**

- CENTRE CHIRURGICAL** : Chirurgie traumatique, Urologique, Chirurgie orthopédique également sur rendez-vous.
- SERVICE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE** : En raison des délais habituellement longs pour la fixation des consultations celles-ci doivent faire obligatoirement l'objet d'une demande préalable de rendez-vous par téléphone : **551-78-60 poste 382**

Ministère des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre
Cabinet du Ministre

NOTE D'INFORMATION N° 26

Février 1974

Les pensions des Veuves de Guerre âgées de 60 ans au moins peuvent atteindre l'indice 500

Jusqu'à l'intervention de la loi de Finances pour 1974, le droit à pension des veuves de guerre était déterminé par les règles suivantes :

- Si le mari est décédé **au cours d'événements de guerre ou des suites d'une affection imputable au service** : la pension est servie au taux dit « normal » calculée sur la base de **457,5 points d'indice**.

Elle est également versée à ce taux si le mari est décédé d'une autre affection mais à condition, dans ce cas, qu'il fût pensionné pour une invalidité d'au moins 85%.

- Si le mari est décédé **des suites d'une affection étrangère au service**, à la condition qu'il fût pensionné pour une invalidité comprise entre 60% et 80% : la pension est servie aux taux dit « de réversion », correspondant à **305 points d'indice**.
- Enfin, dans l'un ou l'autre cas : la pension est versée au taux dit « exceptionnel », correspondant à l'**indice 610**.
 - A) si la veuve est âgée d'au moins 60 ans (ou est atteinte d'une infirmité incurable, ou incapable de travailler).
 - B) si elle n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Au cours de la discussion du budget pour 1974, le Ministre des anciens combattants et victimes de guerre a proposé et fait adopter par le Parlement une mesure qui apporte une amélioration considérable à ce régime en ce qui concerne les veuves âgées de 60 ans au moins.

Bien entendu, les droits antérieurs subsistent et ne sont aucunement modifiés pour toutes les veuves qui n'ont pas atteint l'âge de 60 ans ou qui, l'ayant atteint remplissent la condition de non assujettissement à l'impôt sur le revenu leur donnant accès à l'indice 610.

MAIS, TOUTES LES VEUVES AYANT ATTEINT L'AGE DE 60 ANS BENEFCIERONT DESORMAIS AU MINIMUM D'UNE PENSION CALCULEE SUR L'INDICE 500.

(soit à compter du 1^o janvier 1974 : 6.905 francs par an.)

Le même avantage est accordé aux veuves âgées de moins de 60 ans qui sont infirmes ou atteintes d'une maladie incurable ou entraînant une incapacité permanente de travail.

Il convient de souligner que cette mesure nouvelle bénéficie à toutes les veuves qui remplissent la condition d'âge minimum ou la condition d'incapacité physique, **sans que soit pris en considération le montant de leurs ressources**.

Ainsi vient d'être apporté un progrès considérable dans l'application du droit à réparation en ce qui concerne les veuves de guerre. Depuis de nombreuses années les associations d'anciens combattants et de victimes de guerre, et notamment celles qui regroupent les veuves de guerre, demandaient que la pension d'une veuve au taux normal fût égale à la moitié de la pension d'un invalide à 100% (allocation G.I. et G.M. comprises) c'est à dire soit fixée à l'indice 500. Cet objectif paraissait en vérité difficilement accessible, ne serait-ce qu'en raison de son coût financier très élevé, et l'indice 500 apparaissait comme un « mythe ».

Or M. André BORD a tenu à accorder cette satisfaction à une grande partie des veuves de guerre puisque nombreuses sont celles qui ont atteint l'âge de 60 ans. La généralité d'entre elles, compte tenu de l'écoulement des années qui nous séparent de la fin des derniers conflits, doit très vite en bénéficier.

*
**

Certains commentaires ont relevé qu'une limitation a été apportée par le nouveau : lorsque le droit à pension de veuve est alloué « par réversion » (c'est-à-dire **lorsque le mari est décédé des suites d'une affection étrangère au service** et qu'il était pensionné à 60% au moins) le montant de la pension de veuve ne pourra dépasser celui de la pension qui était allouée au mari.

Cette disposition n'est qu'une conséquence logique de l'élévation à l'indice 500 et qui joue dans peu de cas, (précisément ceux où les affections dûes au service étaient les moins graves et où ce ne sont pas elles qui ont entraîné le décès du mari) : la pension de la veuve ne saurait alors être supérieure à celle perçue par celui-ci. C'est un principe constant dans le service de la dette publique.

Prix de journée des Foyers de l'Office National

Circulaire N° O N. 3 102

Dans les Maisons de retraite de l'Office National le prix de journée est fixé à : **29,30 F à dater du 1^{er} Juillet 1974.**

A partir de la même date, le prix de journée applicable aux pensionnaires externes est fixé comme suit :

- Petit déjeuner : 2,20 F
- Repas de midi : 7,50 F
- Repas du soir : 6,60 F

Pour le Directeur Général de l'Office National,
Le Directeur Adjoint
M. COCHET

**SECRETARIAT D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE**

Paris, le 15 juillet 1974

Loi N° 74-631 du 5 Juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention d'une façon toute spéciale, sur la loi N° 74-631 du 5 Juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité.

Ces dispositions de droit commun impliquent en effet, que les tutelles assumées par notre Etablissement Public prennent fin désormais dès que les Pupilles de la Nation en cause auront atteint l'âge nouveau de la majorité. Les comptes des intéressés seront immédiatement liquidés et rendus dans les conditions prévues par l'article D. 378 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre.

Mais il n'en résulte évidemment pas que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre s'en trouve alors relevé des responsabilités particulières qui sont les siennes, à l'égard des Pupilles de la Nation, en vertu de la législation qui leur est propre.

Les Services Départementaux devront donc continuer à aider, comme par le passé, TOUS les Pupilles de la Nation à poursuivre, au delà même de leur majorité, leurs études et leur formation professionnelle jusqu'à leur terme normal. En outre, s'agissant de jeunes gens qui avaient pu être confiés à l'Office

National en raison même des problèmes exceptionnels que posait leur santé ou leur éducation, il vous appartiendra, nonobstant la fin de la tutelle, d'examiner avec les autorités compétentes (Tribunaux, D.A.S.S...) les dispositions à prendre en vue d'éviter toute solution de continuité dans la protection dont ils pourraient encore avoir besoin, étant précisé que l'article 21 de la loi proroge pour une durée d'un an, l'exécution « des mesures d'assistance éducative en cours ».

J. PERNET.

Editions - Bibliographie

MEDAILLE DES GOUMS ET DU MUSEE DE MONTSOREAU

Le Général SPILLMANN est intervenu auprès de la MONNAIE pour faire hâter l'édition de cette médaille dont notre bureau avait examiné et accepté la maquette réalisée par la Monnaie sur les indications du Général SPILLMANN, comme nous l'avons déjà signalé dans notre bulletin.

Monsieur Pierre DEHAYE a répondu que cette médaille pourrait être mise en vente en Avril 1975. Nous pouvons donc espérer qu'elle sera présentée le 31 Mai prochain à Montsoreau à l'occasion de notre assemblée générale.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'ouvrage du Colonel J.D. CARRERE consacré à l'œuvre des A.I. et des Goums au Maroc « MISSIONNAIRES EN BURNOUS BLEU » a été couronné par l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

RECHERCHE :

Monsieur PREVOST, 99, rue des Dames, 75017 PARIS, souhaiterait acheter le livre paru aux Editions Lavauzelle en 1939 :

« SUR LES TRACES GLORIEUSES DES PACIFICATEURS DU MAROC »
du Colonel VOINOT.

L'édition en est épuisée. Faire offre directement à Monsieur PREVOST.



le groupe
**RHIN ET MOSELLE D'ASSURANCES
FRANÇAISES**

le plus "koumia" des groupes de
compagnies d'assurances

<p>AF</p> <p>Maurice DUBARRY Sous-Directeur</p> <p>78, Route de Paris 69250 LYON-CHARBONNIERES</p>	<p>AF</p> <p>André FEAUGAS Inspecteur du Cadre</p> <p>Château "LE MEJEAN" PESSAC-SUR-DORDOGNE 33890 GENSAC</p> <p>RM</p>
<p>AF</p> <p>Pierre SALANIE Agent Général</p> <p>Le Haut de la Côte 46220 PRAYSSAC</p> <p>RM</p>	<p>AF</p> <p>Henry ALBY Inspecteur du Cadre</p> <p>128/D 3 Résidence Beaulieu 84, Avenue de Muret 31300 TOULOUSE</p> <p>RM</p>
<p>RM</p> <p>Renaud ESPEISSE Secrétaire Général</p> <p>1, Rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG</p>	<p>Michel LEONET Administrateur Directeur Général Rhin et Moselle</p> <p>1, Rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG</p> <hr/> <p>Président Directeur Général Assurances Françaises</p> <p>78, Route de Paris 69250 LYON-CHARBONNIÈRES</p> <hr/> <p>AF</p> <p>50, rue Taitbout</p> <p>75009 PARIS</p> <p>RM</p>

Adresses des
ANCIENS des GOUMS et des AMIS des GOUMS
chez lesquels vous trouverez toujours le MEILLEUR ACCUEIL

UNION - SÉCURITÉ

13, RUE SAINTE-CROIX DE LA BRETONNERIE - PARIS - 4°
 Téléphone : 887-2186 + 3022 M. LESAING - Directeur

CHAUSSURES - BOTTES - VÊTEMENTS - LUNETTES - CEINTURES - CASQUES
 GANTS DE PROTECTION - CIVIÈRES - BOITES A PANSEMENTS...

FOURNISSEUR DES GRANDES INDUSTRIES

P. et J. OXENAAR
PHOTOGRAVEURS

73, Bd de Clichy - PARIS 9°

RESTAURANT
« LES TROIS CANARDS »

2, RUE DELILLE - 06 NICE

ESPAGNET - PROPRIÉTAIRE

Si vous êtes de passage à GRENOBLE...

L'HOTEL RESTAURANT

"Les Oiseaux" *A**

22 Chambres - Entièrement neuf

à **CLAIX** 8 km au Sud de Grenoble - RN(75) (Nice)

Réservation : Tél. (76) 98-07-74

recevra avec plaisir tous les anciens
 Goumiers et leurs familles]

Remise spéciale

Calme total, Verdure, Panorama des Alpes, Parc,
 Parking privé, Garage, Piscine.

Un Hôtel où l'on dort bien...

Un Restaurant de bonne cuisine (tenu par Mme VAGNOT)

DORURE SUR BOIS - DÉCORATION

Églises - Bâtiments - Meubles
 Boiseries - Restauration de Pièces
 Anciennes - Polychromies - Laques
 Patines

J. E. ROZES et R. BOURDIEU

25, Rue du Maquis de Sombrun

65 - TARBES - Tél. : 93-10-04

Vins d'Anjou

Blanc de Blancs
 Rosé de Cabernet
 Rouge de Cabernet
 [Appellation
 "Anjou" contrôlée

M. Eric VERNHES, Propriétaire

Château de La Coste - 79 - SAINT-MARTIN DE SANZAY

Directement du producteur au consommateur

Éditions A. V.

Directeur André MARDINI

Insignes Militaires, de Sociétés et Industriels
 Breloques - Médailles - Coupes

172, Rue du Temple - PARIS 3°

PHILIPPE POULIN

MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE

Diplômé d'état

Agréé de la Sécurité Sociale

160, Grande Rue - 9 / SÈVRES

(S.-&-O.)

Tél. 626-19-49

*Passez vos prochaines vacances
 dans le site merveilleux des ALPES
 (300 jours de soleil par an)*

chez Jean LOISEAU

Remise de 10 % aux membres de la Koumia

camping - caravanning
"L'AMANDIER"

GIGORS 04250 LA MOTTE DU CAIRE

Amateurs de bons Vins...

Adressez-vous au

Commandant LAVOIGNAT

84230 CHATEAUNEUF-DU-PAPE

Vins issus directement de la propriété

PRIX KOUMIA